



Les
Producteurs
de lait
du Québec



L'AVENIR EST ICI

RAPPORT ANNUEL 2025



Table des matières

- 2. Régions
- 3. La production laitière 2025 au Québec, en chiffres
- 4. Message du président
- 6. Conseil d'administration
- 8. Message de la directrice générale
- 10. Organigramme
- 11. Politique laitière nationale et mise en marché
- 15. Gestion du lait
 - 17. Contingentement
 - 20. Approvisionnement et transport
 - 23. Contrôle de la qualité
 - 26. Contrôles techniques
 - 28. ProAction
- 38. Recherche économique
- 42. Technologies de l'information
- 45. Dons de lait
- 46. Communications, affaires publiques et vie syndicale
- 50. Marketing
- 56. Finances et administration
- 59. États financiers



30

L'avenir est ici



32

Ici, l'avenir est dans nos régions



34

Ici, l'avenir passe par la croissance et l'innovation



36

Ici, l'avenir est durable

Régions



- 1 Estrie** Catherine Villeneuve*
 4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
 Téléphone : 819 346-8905, p. 5118 Télécopieur : 819 346-2533
 Courriel : estrie@lait.qc.ca
- 2 Capitale-Nationale-Côte-Nord** Étienne Nadeau*
 5185, rue Rideau, Québec (Québec) G2E 5S2
 Téléphone : 418 872-0770, p. 209 Télécopieur : 418 872-3386
 Courriel : capitalenationalecotenord@lait.qc.ca
- 3 Gaspésie-Les Îles** Stéphane Day*
 172, boul. Perron Est, New Richmond (Québec) G0C 2B0
 Téléphone : 418 392-4466, p. 230 Télécopieur : 418 392-4862
 Courriel : gaspesielesiles@lait.qc.ca
- 4 Lanaudière** Xavier Lacoste*
 110, rue Beaudry Nord, Joliette (Québec) J6E 6A5
 Téléphone : 450 753-7486, p. 223 Télécopieur : 450 759-7610
 Courriel : lanaudiere@lait.qc.ca
- 5 Mauricie** Josée Tardif*
 230, rue Vachon, Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
 Téléphone : 819 378-4033, p. 249 Télécopieur : 819 371-2712
 Courriel : mauricie@lait.qc.ca
- 6 Outaouais-Laurentides** Francis Riendeau*
 15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200
 Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
 Téléphone : 450 472-0440, p. 4234 Télécopieur : 450 472-8386
 Courriel : outaouaislaurentides@lait.qc.ca
- 7 Centre-du-Québec** Nancy Paquet*
 1940, rue des Pins, Nicolet (Québec) J3T 1Z9
 Téléphone : 819 519-5838, p. 169 Télécopieur : 819 415-0858
 Courriel : centreduquebec@lait.qc.ca
- 8 Abitibi-Témiscamingue** Justine Beaulieu Gagné*
 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5
 Téléphone : 819 762-0833, p. 4311
 Courriel : abitibitemiscamingue@lait.qc.ca
- 9 Chaudière-Appalaches-Nord** Michaël Létourneau*
 1148, rue J.-B.-Renaud, Lévis (Québec) G7A 4Z4
 Téléphone : 418 228-5588, p. 3300 Télécopieur : 418 741-1191
 Courriel : chaudiereappalachesnord@lait.qc.ca
- 10 Chaudière-Appalaches-Sud** Claude Dumais*
 2550, 127^e Rue, Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1
 Téléphone : 418 228-5588, p. 2009 Télécopieur : 418 228-3943
 Courriel : chaudiereappalachesud@lait.qc.ca
- 11 Bas-Saint-Laurent** Éric Pagé*
 284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5
 Téléphone : 418 723-2424, p. 4108 Télécopieur : 418 723-6045
 Courriel : basstlaurent@lait.qc.ca
- 12 Saguenay-Lac-Saint-Jean** Michelle Tremblay*
 3635, rue Panet, Jonquière (Québec) G7X 8T7
 Téléphone : 418 542-5666, p. 229 Télécopieur : 418 542-3011
 Courriel : saguenaylacstjean@lait.qc.ca
- 13 Montérégie-Est** Éliane Bergeron Piette*
 3800, boul. Casavant Ouest
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
 Téléphone : 450 774-9154, p. 5223 Télécopieur : 450 778-3797
 Courriel : monteregieest@lait.qc.ca
- 14 Montérégie-Ouest** Catherine Turgeon*
 6, rue du Moulin, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
 Téléphone : 450 454-5115, p. 6284 Télécopieur : 1 877 414-7870
 Courriel : monteregieouest@lait.qc.ca

* Secrétaire

La production laitière 2025 au Québec, en chiffres



4 087
fermes
laitières



3,60
milliards
de litres de lait



3,61
milliards \$
provenant des ventes de lait



65 998
emplois*
générés par l'industrie laitière

* Inclut les emplois directs, indirects et induits.

PIB

6,1
milliards \$
en contribution au PIB



1 682 531
litres de lait
donnés par les producteurs aux
Banques alimentaires du Québec



312
camions-
citernes



117
usines
de transformation, dont
60 fabriques artisanales
de produits laitiers



127
fermes
certifiées biologiques produisant
70,3 millions
de litres de lait

Mission et vision adoptées par résolution de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec les 19 et 20 avril 2023



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Mission

Rassembler les productrices et producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Vision

Progressant dans un système de gestion de l'offre et de mise en marché collective fort, nous aurons, en 2030, dans toutes les régions, des productrices et producteurs dont la profession est reconnue et exploitant des entreprises rentables, au sein d'une filière dynamique, innovante et durable.

Message du président

L'année 2025 en fut une de tensions, tant politiques que commerciales, avec nos voisins du sud, mais aussi de manifestations d'appui envers la gestion de l'offre, nos producteurs et productrices de lait et nos produits.

Nos consommateurs ont démontré un appétit grandissant pour les produits laitiers riches en protéines. C'est encourageant de voir nos produits locaux et nutritifs continuer d'occuper une place de choix dans l'assiette des consommateurs malgré les changements dans les habitudes alimentaires. Cela vient toutefois avec son lot de défis.

Il a fallu envoyer un signal rapide à la ferme pour améliorer l'alignement entre la production et les besoins du marché en modifiant notre politique de paiement des composants. Il ne faut pas oublier que nous avons la responsabilité de répondre à la demande. C'est un des piliers de notre modèle. Notre politique de paiement constitue un bon levier pour agir à la ferme. Nous avons également collaboré avec les autres provinces, tout en conservant une vision à long terme sur les investissements nécessaires pour moderniser les infrastructures de transformation.

Tout au long de l'année, nous avons intensifié nos représentations pour la défense de la gestion de l'offre, un objectif central de notre planification stratégique, alors que l'examen complet de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique devrait s'entamer en 2026. Ces efforts ont porté fruit. Nous avons récolté des appuis politiques à tous les niveaux et obtenu une grande victoire en 2025. Le projet de loi C-202, nouvelle version du projet de loi C-282, a été adopté à l'unanimité en juin. Il s'agit d'une étape cruciale pour assurer la pérennité de nos fermes, la vitalité de nos régions et notre sécurité alimentaire. Il aura fallu sept années de travail acharné, et trois moutures de la proposition, pour en arriver à ce succès.

Cette loi nous protège contre les concessions sous forme de contingents ou de baisse de tarifs, mais nous devons demeurer vigilants pour nous assurer que la loi soit appliquée dans l'esprit et la lettre. Les secteurs sous gestion de l'offre ne doivent pas servir de monnaie d'échange, encore une fois, pour acheter la paix avec les Américains.

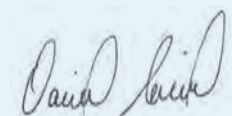
Le milieu des affaires s'est également prononcé en soutien à notre modèle. Tant au niveau québécois que canadien, les chambres de commerce ont adopté des positions en faveur de la gestion de l'offre. La contribution économique et l'occupation du territoire sont au cœur de ces appuis. Nos consommateurs se sont montrés tout aussi solidaires. Dans un sondage de Léger en février dernier, 83 % des répondants affirmaient que les gouvernements devaient faire tout en leur pouvoir pour protéger les producteurs de lait. Plus encore, 63 % notaient qu'ils auraient une opinion négative d'un gouvernement qui ferait des concessions dans notre secteur.

Nous avons rappelé l'importance de notre contribution économique et de nos investissements dans nos entreprises au cours des consultations prébudgétaires et de la mise à jour de la politique bioalimentaire. Nous avons continué nos représentations auprès du gouvernement et des partis politiques du Québec afin d'obtenir de l'aide financière pour la mise en place des exigences du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, qui se poursuit jusqu'en 2031. Le gouvernement a une part de responsabilité dans l'accompagnement des producteurs lorsqu'il est question de répondre aux attentes sociétales. L'appui du gouvernement vise à maintenir l'abordabilité de nos produits tout en contribuant à l'essor économique des régions.

En 2025, nous avons une fois de plus démontré la force de notre enracinement dans les régions, l'importance de notre contribution économique et les retombées positives de nos fermes. L'avenir est ici : dans nos fermes, dans nos régions et au cœur de nos communautés. C'est d'ailleurs le sujet de nos pages thématiques. Je vous invite à les parcourir pour mesurer l'ampleur de notre impact et le travail colossal de nos employés dévoués.

Malgré une période d'incertitudes, l'année a été marquée par la croissance, un engouement renouvelé pour la protéine et un soutien accru du milieu politique, économique et citoyen. Ces réalisations témoignent de la confiance que suscite notre secteur. Pour 2026, notre responsabilité est claire : continuer de promouvoir fièrement notre modèle et de travailler ensemble pour assurer la durabilité et la prospérité de nos fermes.

Plus que jamais, l'avenir est ici.



Daniel Gobeil, président



« Pour 2026, notre responsabilité est claire : continuer de promouvoir fièrement notre modèle et de travailler ensemble pour assurer la durabilité et la prospérité de nos fermes. »

Conseil d'administration



Daniel Gobeil
Président,
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Alain Brassard
1^{er} vice-président,
Centre-du-Québec



Jacques Lafortune
2^e vice-président,
Lanaudière



Pascal Leduc
Membre de l'exécutif,
Outaouais-Laurentides



Michel Robert
Membre de l'exécutif,
Abitibi-Témiscamingue



Martin Auclair
Membre,
Capitale-Nationale-Côte-Nord



Normand Barriault
Membre,
Gaspésie-Les Îles



Michel Frigon
Membre adjoint,
Saguenay-Lac-Saint-Jean



Mariette Gagnon
Membre,
Chaudière-Appalaches-Nord



Christian Kaizer
Membre,
Estrie



Yves Lamy
Membre,
Mauricie



Ana Maria Martin
Membre,
Montérégie-Ouest



David Poulin
Membre,
Chaudière-Appalaches-Sud



Vincent Rainville
Membre,
Montérégie-Est



André St-Pierre
Membre,
Bas-Saint-Laurent

Message de la directrice générale

L'avenir est ici. Le thème de notre rapport annuel 2025 se traduit par une conviction profonde, ancrée dans les actions concrètes que notre organisation et les producteurs de lait du Québec ont menées tout au long de l'année.

L'année 2025 se sera déroulée sous le signe des tensions commerciales. La défense de la gestion de l'offre a occupé une place centrale dans nos actions. En vue de l'examen de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), prévue en 2025 pour le chapitre laitier et 2026 pour sa globalité, nous avons mené tout au long de l'année des actions pour informer et sensibiliser : consultations publiques, représentations auprès des gouvernements, mobilisation du milieu des affaires et du grand public. Ces efforts ont porté leurs fruits – les gouvernements du Québec et du Canada ont réaffirmé à plusieurs reprises leur engagement à protéger la gestion de l'offre. La solidarité et la clarté de notre message seront des atouts précieux en 2026.

À l'échelle nationale, 2025 a aussi fait l'objet d'efforts importants pour la concertation des 10 provinces. Si des défis différents mobilisent les mises en commun régionales, il demeure que l'organisation a dédié temps et leadership pour continuer à faire évoluer notre modèle de mise en marché. La finalisation de l'Accord fédéral-provincial sur le partage des revenus et de coûts du lait ainsi que l'adoption par les provinces de P10 d'une vision commune – *Meilleurs ensemble pour une industrie laitière canadienne dynamique et durable* – démontrent notre volonté à travailler collectivement.

À l'échelle provinciale, les travaux de révision de la politique de quota se sont poursuivis avec l'adoption du mode de répartition du quota sur le Système centralisé de vente des quotas par itération complète, mais aussi par le développement d'un programme d'échange de crédits de tolérance pour consultation. La filière laitière a aussi procédé à l'adoption du plan stratégique 2025-2029 avec des ambitions touchant l'image du secteur, la rentabilité et la durabilité de notre industrie. Autant de jalons qui témoignent de notre volonté de nous préparer avec rigueur et ambition pour l'avenir.

Quant aux résultats, les revenus et les volumes ont été en croissance en 2025. Les recettes provenant des ventes de lait ont atteint 3,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 1,8 %. La production laitière du Québec a progressé de 1,1 %, pour un total de 3,6 milliards de litres de lait, alors que la production de matière grasse a progressé de 2,7 %. L'augmentation de la teneur en matière grasse du lait a présenté un défi d'arrimage avec la croissance de la demande du marché pour la protéine. L'année 2025 s'est notamment caractérisée par une transformation marquée des habitudes de consommation. Les consommateurs se tournent de plus en plus vers les produits laitiers riches en protéines – yogourt, fromage, lait et boissons protéinées –, une tendance

qui a stimulé la demande tout au long de l'année. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à des ajustements à la politique de paiement des composants en cours d'année, et ce, afin de mieux refléter les signaux du marché et d'assurer une rémunération juste et équilibrée aux producteurs. Ces ajustements, coordonnés avec les autres provinces de P5, visent à assurer collectivement une réponse à l'évolution du marché.

En 2025, nous avons aussi fait le bilan des actions et résultats de l'organisation lors de l'évaluation périodique 2019-2024 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Cet exercice, réalisé tous les cinq ans, permet à l'organisation de démontrer que le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, les actions entreprises et les règlements en vigueur servent les intérêts de l'ensemble des productrices et producteurs, et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée. Ce bilan a été l'occasion de mettre en lumière les réalisations concrètes de la période en lien avec le plan stratégique de l'organisation, notamment en ce qui concerne la durabilité des fermes, la réponse aux attentes sociétales et la croissance des marchés. En conclusion du bilan, l'organisation a mis de l'avant les forces sur lesquelles nous pouvons construire et qui soutiennent l'appui au modèle de mise en marché. Que ce soit la contribution à la sécurité alimentaire, la capacité à répondre collectivement à la croissance de la demande et aux attentes sociétales, la contribution aux régions et à l'économie du Québec avec la réalisation d'investissements dans les fermes laitières ou encore le fruit du travail collectif des producteurs, les atouts et les opportunités sont entre nos mains pour continuer à jouer collectivement le rôle fondamental de nourrir la population.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement remarquable des productrices et producteurs de lait du Québec, qui allient chaque jour expertise, résilience et passion pour leur métier. Je tiens aussi à souligner la contribution de toute l'équipe des Producteurs de lait du Québec, au siège social comme dans nos régions, qui œuvre avec dévouement à la réalisation de notre mandat.

L'avenir est ici, parce que nous le bâtissons ensemble.



Geneviève Rainville, directrice générale



« Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement remarquable des productrices et producteurs de lait du Québec, qui allient chaque jour expertise, résilience et passion pour leur métier. »

Organigramme



Chantal Durocher,
adjointe exécutive



Idriss Ettabaâ,
directeur du
développement
des affaires



Jocelyn Héon,
auditeur interne
et responsable de
la protection des
renseignements
personnels



Sébastien Locat,
directeur général
adjoint



Dalia Mihai,
avocate-conseil à la
direction générale



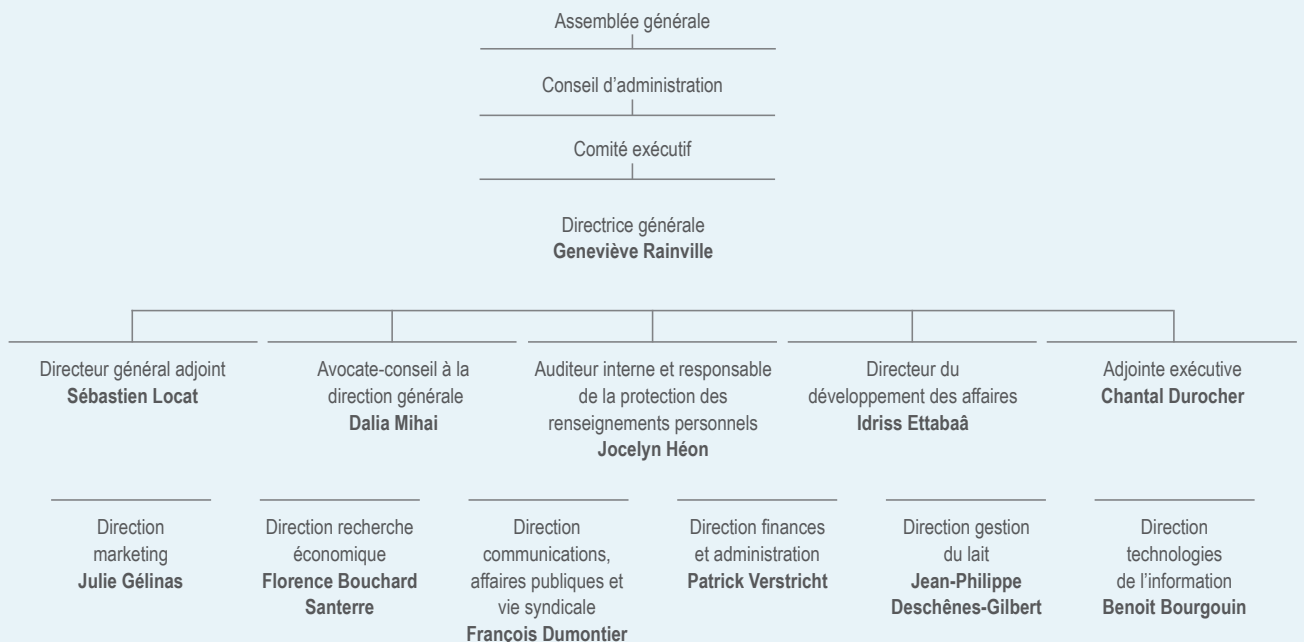
Francis O'Donoghue,
adjoint de direction



Geneviève Rainville,
directrice générale



Isabelle Régnier,
adjointe de direction



Politique laitière nationale et mise en marché

À l'échelle du Canada

Programmes et politiques

Les Producteurs de lait du Québec ont poursuivi leur collaboration avec les autres provinces de P10, Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et la Commission canadienne du lait pour répondre aux besoins du marché et pour la mise à jour des politiques et programmes nationaux. Cette collaboration a permis de finaliser les travaux de modernisation de l'Accord fédéral-provincial sur le partage des revenus et de coûts du lait, qui est actuellement en phase de validation finale.

L'exercice de planification des provinces de P10 a été complété et déposé au Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) pour adoption. La vision commune est : *Meilleurs ensemble pour une industrie laitière canadienne dynamique et durable*. Les domaines prioritaires identifiés sont le partage des marchés, le partage des coûts et la recherche de possibilités de croissance. Il a également été convenu d'un nouveau plan de gouvernance.

L'organisation a aussi participé activement à des travaux préparatoires en lien avec la négociation périodique des producteurs-transformateurs à l'échelle nationale.

Finalement, des travaux techniques se sont poursuivis en collaboration avec les PLC pour le suivi du marché et la promotion des produits laitiers.

Programmes sur la croissance des marchés (PCM)

Le CCGAL a déployé les 3 volets du programme PCM. Des appels de projets ont été lancés pour chacun des volets du programme.

Autres programmes

Le CCGAL a activé le plan C, un programme d'achat-rachat de fromages, à hauteur de 10 millions de litres. Le Comité des marchés a poursuivi ses travaux pour la révision des programmes de saisonnalité et d'autres programmes d'intérêt pour l'industrie et l'élaboration d'un programme d'usine de dernier recours.



Ventes au détail des produits laitiers au Canada

Lait de consommation : **-0,2 %**
Crème : **+0,3 %**
Yogourt : **+6,6 %**
Crème glacée : **+7,6 %**
Fromage : **+1,9 %**
Beurre : **+4,4 %**

Pour les 52 semaines se terminant le 3 janvier 2026

BILAN DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ
AU QUÉBEC – 2025¹

	Quota total alloué au Québec (kg de MG)
2024	
Décembre ²	152 777 978
2025	
Janvier	153 133 383
Février	152 840 248
Mars	153 084 484
Avril	153 560 390
Mai	154 811 503
Juin	154 506 021
Juillet	155 369 261
Août	155 578 709
Septembre	156 104 896
Octobre	155 825 008
Novembre	156 733 416
Décembre	157 079 438
Variation totale pour l'année	4 301 460
Variation du quota en pourcentage ¹	2,53 %

1 Le calcul de la variation de quota entre 2024 et 2025 tient compte du nombre de jours dans l'année.
La variation est calculée en tenant compte du quota moyen journalier entre 2024 qui compte 366 jours
et 2025 qui compte 365 jours.

2 Les données de 2024 ont été ajustées et représente les données les plus à jour.

PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS
DES PROVINCES CANADIENNES – 2024-2025¹

	Production totale (kg de MG)	%	Nombre de producteurs ²	%
Terre-Neuve-et-Labrador	2 123 488	0,50	22	0,24
Île-du-Prince-Édouard	5 518 156	1,30	138	1,53
Nouvelle-Écosse	9 280 507	2,18	191	2,11
Nouveau-Brunswick	7 284 855	1,71	162	1,79
Québec	156 897 503	36,90	4 134	45,69
Ontario	135 459 246	31,86	3 155	34,87
Total P5 ³	314 440 267	73,95	7 780	85,99
Manitoba	18 726 039	4,40	221	2,45
Saskatchewan	13 416 364	3,16	145	1,60
Alberta	38 269 219	9,00	459	5,07
Colombie-Britannique	38 212 636	8,99	421	4,65
Total MCLO ⁴	108 624 258	25,55	1 246	13,77
Total Canada	425 188 013	100,00	9 048	100,00

1 Source : Commission canadienne du lait

2 Au 1^{er} août 2025

3 Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada

4 Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

Accords commerciaux

Les Producteurs de lait du Québec ont poursuivi leur collaboration avec les PLC et les autres provinces pour permettre l'adoption du projet de loi C-202, qui protège la gestion de l'offre dans le cadre d'accords commerciaux, ainsi que pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) et des autres accords de commerce. Ils ont aussi participé aux consultations et comparutions publiques en vue de l'examen de l'ACEUM, prévue en 2026.

Résolution du différend avec la Nouvelle-Zélande sur les contingents tarifaires

Le Canada a conclu une entente de règlement avec la Nouvelle-Zélande en 2025. Celle-ci visait à résoudre le différend en lien avec l'administration des contingents tarifaires laitiers du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) qui avait été inauguré en 2022. Cette entente entraîne des modifications de nature technique et ne modifie pas les accès au marché.

À l'échelle des provinces de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5)

Besoins du marché et production

Les offices des provinces de P5 ont continué de travailler conjointement pour transmettre aux producteurs les signaux appropriés.

Ces travaux ont donné lieu cette année à plusieurs émissions de journées additionnelles et une émission de quota pour répondre à la croissance de la demande en matière grasse ainsi qu'à des modifications de la politique de paiement des composants.

Malgré ces efforts, l'approvisionnement des marchés a présenté plusieurs défis à cause d'une augmentation de la demande des produits laitiers riches en protéines et une augmentation du taux de matière grasse dans le lait plus rapide qu'anticipée.

Examen de la politique harmonisée de quota de P5

Les offices de mise en marché des provinces de P5 ont procédé à l'examen quinquennal des politiques de quota harmonisées. Des consultations auprès des producteurs ont été menées sur les sujets suivants : la réintroduction du quota non cessible, le prix plafond du quota, les fusions et, pour le Québec et l'Ontario, la mise en place d'un système d'échange de crédits. À la suite de ces consultations, les offices provinciaux de P5 ont convenu de ne pas apporter de changements aux éléments de la politique harmonisée. Seul le Québec a décidé de poursuivre la réflexion sur un mécanisme d'échange de crédits, en plus de modifier sa politique de répartition du quota sur le Système centralisé de vente des quotas, pour un passage vers l'itération complète.

À l'échelle québécoise

Évaluation périodique

En juin, Les Producteurs de lait du Québec ont présenté le bilan de la mise en marché collective dans le secteur laitier, lors de l'examen périodique 2019-2024. Ainsi, tous les cinq ans, l'organisation doit se présenter devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour démontrer que le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, les actions entreprises et les règlements servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée.

Conventions de mise en marché

Tous les ajustements de prix découlant des décisions de l'Organisme de supervision de P5 et du CCGAL sont intégrés dans les conventions de mise en marché du lait (CMML) homologuées par la RMAAQ. Les signataires des CMML ont convenu d'un accord pour les conventions qui s'échelonneront de 2024-2029. Celles-ci ont été homologuées par la RMAAQ le 12 mai 2025. L'organisation a collaboré avec les signataires pour la mise en œuvre des règles convenues. Par ailleurs, Agropur a déposé un grief concernant l'application des règles. La RMAAQ entendra les parties au début de 2026.

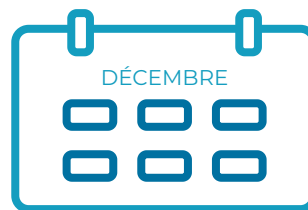
Pour ce qui est de l'approvisionnement des usines laitières pendant les Fêtes, l'annexe 9, qui traite des obligations de réception de lait des entreprises durant cette période plus difficile en raison, notamment, des jours fériés, a été homologuée par la RMAAQ le 27 octobre 2025. Les travaux visant à améliorer l'approvisionnement durant la période des Fêtes n'ont pas permis de résoudre les enjeux. Des travaux supplémentaires seront entrepris en 2026.

Planification stratégique filière

Les partenaires de la filière ont adopté le nouveau plan stratégique 2025-2029 et entrepris les travaux des différents comités afin de progresser vers l'atteinte des objectifs sous-jacents.

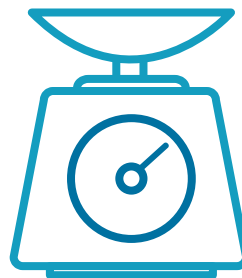
Comité directeur du plan stratégique de la filière biologique

Les Producteurs de lait du Québec ont contribué activement aux travaux du comité directeur du plan stratégique de la filière biologique du Québec 2017-2024. L'organisation a porté plusieurs initiatives dans le but de développer le marché du lait bio au Québec et notamment le marché HRI (Hôtellerie, restauration, institutionnel).



Flexibilité de la production en décembre 2025

Provinces de P5	Provinces de la MCLO
+ 2,56 %	-3,32 %



Stock de beurre en décembre 2025

36 545 tonnes

33 001 kg d'importations supplémentaires pour 2025

Quelques chiffres et données

Évolution du marché au Canada

De décembre 2024 à décembre 2025, les besoins totaux canadiens ont augmenté de 15,2 millions de kilogrammes de matière grasse, ce qui représente une hausse nette de 3,7 %. Le calcul des besoins totaux prend en compte toutes les importations issues des différents accords commerciaux

Les besoins du marché desservi par le lait canadien ont augmenté de 3,45 % par rapport à décembre 2024, une croissance moins importante que celle des besoins totaux considérant la croissance plus rapide des importations sur la même période.

Cette année a été particulièrement marquée par une croissance importante des classes riches en protéines, notamment les yogourts enrichis et les fromages fins. La majorité de cette croissance s'est observée dans les provinces de P5.

Quota continu

Depuis 2018, la politique nationale de quota continu est accompagnée de flexibilités en sous-production de 2 % et en surproduction de 1,25 %.

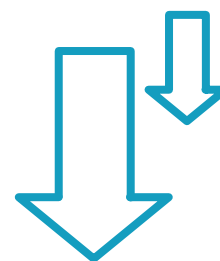
En juillet 2025, la position nationale de quota continu a atteint 1,04 % du quota sur 12 mois se terminant en juillet 2025 alors que le niveau de stocks à cette date était de 41 063 tonnes.



Quota alloué au Québec en décembre 2025

157,1 millions de kg de MG

Augmentation nette de 4 301 460 de kg de MG



Ratio solide non gras/gras (SNG/G)

Le ratio SNG/G a diminué au pays en 2025. Il est passé de 2,1303 en 2024 à 2,1101 en 2025.

Provinces de P5

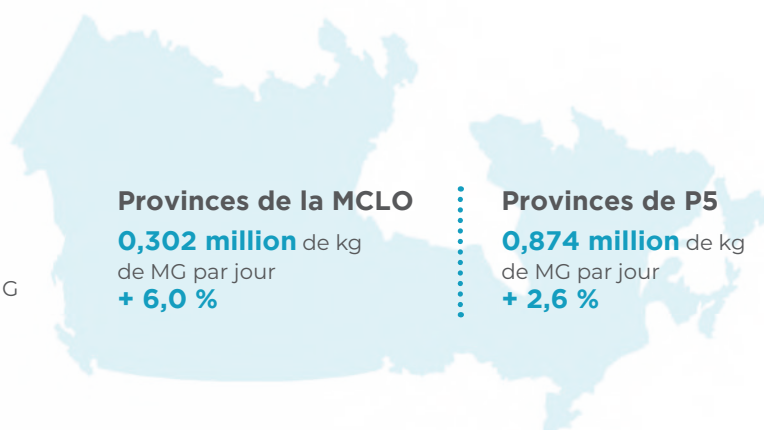
2,1190

Provinces de la MCLO

2,0832

Production laitière journalière nationale

Sur une période de 12 mois se terminant en décembre 2025, la production laitière journalière a atteint 1,18 million de kg de MG par jour au Canada, ce qui représente une **augmentation de 3,5 %** par rapport à 2024.



Gestion du lait

La Direction gestion du lait assure la mise en marché de tout le lait produit par les fermes du Québec. Elle mène et coordonne une série d'opérations afin que le lait puisse se rendre des fermes jusqu'aux transformateurs. Cette direction agit dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions liant les autres acteurs de l'industrie que sont les transporteurs et les transformateurs.

Contrôles qualité, assurance qualité et contingentement



Jean-Philippe Deschênes-Gilbert,
directeur de la
gestion du lait



Marie-Pier Beauchamp,
coordonnatrice



Audrey Blanchette,
agente



Julie Lanthier,
agente



Katherine Laroche,
agente



Julie Malo,
agente



Marc-André Gravel,
coordonnateur au
développement et
projets spéciaux



Mario Guertin,
coordonnateur à la
réglementation et
à l'inspection

Contrôles techniques, approvisionnement et transport



Steve Blais,
agent



Manon Chevalier,
préposée



Natalie Chrétien,
agente



Georges Demers,
agent



Sylvie Gauthier,
agente



Claudia Lavigne,
coordonnatrice



Gabriel Nault,
agent



Liliana Sabogal,
agente



Évelyne Sanfaçon,
agente

Les faits saillants de l'année

Amélioration du transport des échantillons de qualité

L'optimisation du transport des échantillons de qualité demeure une priorité pour l'organisation. En 2025, les efforts se sont particulièrement concentrés sur l'amélioration du transport des échantillons entre les usines et le laboratoire mandatée de Valacta. À cet effet, un nouveau transporteur spécialisé a été sélectionné pour un mandat de trois ans. Une révision complète des routes de transport a également été réalisée afin de maximiser le nombre d'échantillons ramassés de manière efficace et d'augmenter la fréquence de passage dans les usines qui génèrent le plus grand volume d'échantillons. Les autres usines continuent, pour leur part, d'acheminer leurs échantillons par un service de messagerie et d'envoi. Enfin, un suivi quotidien de la route des échantillons est toujours assuré afin de détecter rapidement toute anomalie et d'identifier les occasions d'amélioration continue.

Renouvellement de la Convention de transport du lait

À la suite de plusieurs séances de négociation, le renouvellement de la Convention de transport du lait a été conclu avec une nouvelle entente approuvée par l'ensemble des signataires. Ces derniers ont convenu de bonifier la Convention, notamment de réviser les dispositions liées aux manquements des transporteurs et de créer des groupes de travail chargés d'examiner certaines pratiques spécifiques, dont l'intégration et l'utilisation des GPS. La nouvelle Convention entrera en vigueur rétroactivement à novembre 2024 et se terminera à la fin de 2026. De plus, les signataires se sont entendus sur les aspects financiers, soit une nouvelle tarification pour 2025, ce qui permet le renouvellement de l'ensemble des contrats des transporteurs.

Poursuite de la formation continue des essayeurs

Le programme de formation continue des essayeurs, mis en place en 2024, s'est poursuivi cette année. Ces formations se déroulent par groupes de 10 à 15 participants et sont obligatoires pour tous les essayeurs au Québec. L'objectif principal de la formation est de rappeler les procédures attendues, en particulier pour ce qui concerne la collecte du lait et les prélèvements des échantillons de qualité. Pour assurer une couverture optimale et une organisation efficace, 29 sessions ont été organisées en 2025, rejoignant 320 essayeurs. À ce jour, 91 % des essayeurs ont suivi la formation continue.

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Année	Nombre de producteurs	Litres
2025	4 087	3 604 978 370
2024	4 215	3 566 919 141
2023	4 333	3 537 409 431
2022	4 498	3 472 474 298
2021	4 643	3 456 115 866
2020	4 732	3 364 433 306
2015	5 624	3 001 700 432
2010	6 353	2 881 365 225
2005	7 376	2 845 524 892
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790



Formation continue des essayeurs

L'objectif principal de la formation est de rappeler les procédures attendues, en particulier pour ce qui concerne la **collecte du lait et les prélèvements des échantillons de qualité**.

29 sessions ont été organisées en 2025, rejoignant **320** essayeurs.

Contingentement

La section contingentement de la Direction gestion du lait a la responsabilité d'appliquer le Règlement sur les quotas des producteurs de lait qui établit un contingentement de la production laitière au Québec. À cette fin, la Direction contrôle les transferts de quota, administre le Programme d'aide à la relève en production laitière et le Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières et procède à l'ajustement du droit de produire.

Modifications au Règlement sur les quotas des producteurs de lait

Il n'y a pas eu de modifications pour l'année 2025.

Nombre de producteurs

Au 31 décembre 2025, le Québec comptait 4 087 producteurs détenant un quota, comparativement à 4 215 un an auparavant. Au cours de l'année, 15 producteurs ont acquis le quota d'une ferme existante, pour un total de 2 079 kilogrammes de matière grasse par jour. À ce nombre s'ajoutent 7 entreprises qui ont démarré grâce au programme d'aide au démarrage. De ces 7, 1 avait été admise en 2024, 6 en 2025.

Ajustement de la production

L'objectif principal des organisations provinciales étant de répondre rapidement et de façon optimale à la demande, des mesures d'ajustement de la production ont été mises en place en cours d'année. Ainsi, afin de maintenir la production de matière grasse des provinces de P5 pour 2026, une hausse de quota de 1 % a été émise en décembre. Un total de 11 journées additionnelles ont également été annoncées tout au long de l'année.

Règles de transfert de quota

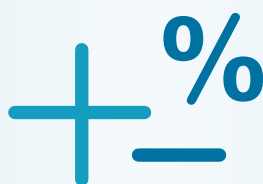
Les producteurs peuvent s'adresser à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour demander la révision d'une décision rendue par Les Producteurs de lait du Québec ou être exemptés de dispositions du Règlement sur les quotas des producteurs de lait. **En 2025, 7 producteurs ont vu leurs demandes d'exemption être accordées par la RMAAQ.** Ces dernières touchaient les règles applicables à la relocalisation, aux transferts de quota, à la cession temporaire et au programme d'aide à la relève en production laitière.

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) – TRANSACTIONS DE QUOTA PAR RÉGION – 2025

Région	Quantité achetée (kg de MG/jour)	Quantité vendue (kg de MG/jour)
01 – Estrie	699,34	551,51
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	155,06	263,78
03 – Gaspésie-Les Îles ¹	0,82	63,43
04 – Lanaudière	193,17	248,31
05 – Mauricie	236,08	480,08
06 – Outaouais-Laurentides	210,55	367,91
07 – Centre-du-Québec	1 128,48	1 056,27
08 – Abitibi-Témiscamingue ¹	172,33	233,97
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	837,81	597,27
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	787,14	524,19
11 – Bas-Saint-Laurent	906,08	588,95
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	453,96	503,49
13 – Montérégie-Est	731,27	659,33
14 – Montérégie-Ouest	462,65	836,02
Total²	6 974,74	6 974,51

1 Pour les régions Gaspésie-Les Îles et Abitibi-Témiscamingue, les quantités achetées incluent respectivement les quantités maximales allouées en priorité d'achat de 0,00 et de 150,31 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour.

2 Pour équilibrer les offres d'achat et de vente, la réserve d'ajustements a vendu 0,23 kg de MG par jour.



Quota négociable

+ 1 % décembre

Quota non négociable relatif aux cas de force majeure

Janvier à juin = **1 %**

Juillet à décembre = **1 %**

Le pourcentage émis est révisé le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Il est déterminé selon le quota moyen disponible dans la réserve de sous-production relative aux cas de force majeure pour les six mois qui précèdent.

Aide au démarrage

Les Producteurs de lait du Québec ont accordé un prêt à 4 entreprises jugées admissibles en vertu du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières. Les prêts ont été accordés dans les régions suivantes : Chaudière-Appalaches-Nord, Centre-du-Québec et Estrie. Ces entreprises n'ont pas encore démarré.

Maintien de quota

Les Producteurs de lait du Québec ont autorisé 50 producteurs à conserver leur quota ou à le céder temporairement, en tout ou en partie (1 à cause de la maladie des vaches laitières, 30 à cause de l'invalidité ou du décès de l'exploitant, 19 pour des cas de force majeure ayant causé des dommages au bâtiment d'élevage).

PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2025¹

Relève²

Région	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Avant le 1 ^{er} août 2002		Après le 1 ^{er} août 2002	
			Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
01 – Estrie	397	44 920,49	86	87,30	38	62,10
02 – Capitale-Nationale–Côte-Nord	106	9 877,19	31	32,40	9	11,60
03 – Gaspésie-Les Îles	11	715,12	3	2,70	0	0,00
04 – Lanaudière	143	12 945,08	39	42,50	8	16,40
05 – Mauricie	152	15 576,92	46	49,30	13	20,80
06 – Outaouais-Laurentides	162	16 558,65	45	45,80	11	27,50
07 – Centre-du-Québec	593	72 437,17	144	152,40	51	93,60
08 – Abitibi-Témiscamingue	81	6 423,00	18	19,70	5	12,50
09 – Chaudière-Appalaches-Nord	526	52 576,25	153	158,40	32	58,20
10 – Chaudière-Appalaches-Sud	439	42 547,79	121	125,00	29	53,00
11 – Bas-Saint-Laurent	493	47 783,85	118	126,40	42	80,90
12 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	219	21 624,42	60	67,10	19	41,80
13 – Montérégie-Est	449	51 385,29	140	146,00	26	53,20
14 – Montérégie-Ouest	316	33 494,34	90	92,30	10	17,80
Total	4 087	428 865,56	1 094	1 147,30	293	549,40

¹ Les données du tableau représentent la situation au 31 décembre 2025.

² Le Programme d'aide à la relève en production laitière a été mis en place en 1987. Il a été remplacé en 2002 par un nouveau programme. En 2020, des modifications aux modalités ont été apportées au programme de 2002.

³ Les prêts octroyés dans le cadre du Programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières ont été bonifiés, passant de 10 kilogrammes (kg) de matière grasse (MG) par jour en 2006 à 12 kg de MG par jour en 2010. En 2016, les prêts sont passés à un minimum de 12 kg et à un maximum 16 kg de MG par jour. En 2021, de nouvelles modalités ont fait passer les prêts à 20 kg de MG par jour.

SCVQ – 2025

Mois	Prix du quota (\$/kg de MG/jour)	Offres d'achat (kg de MG/jour)	Offres de vente (kg de MG/jour)
Janvier	24 000,00	19 156,30	406,03
Février	24 000,00	21 032,43	749,15
Mars	24 000,00	22 320,91	550,08
Avril	24 000,00	23 551,67	500,74
Mai	24 000,00	24 299,47	500,87
Juin	24 000,00	25 023,82	382,45
Juillet	24 000,00	25 113,32	522,96
Août	24 000,00	24 887,95	899,08
Septembre	24 000,00	24 682,19	785,87
Octobre	24 000,00	24 182,11	660,15
Novembre	24 000,00	24 466,63	631,57
Décembre	24 000,00	24 946,81	385,56

Le prix plafond du quota en vigueur durant l'année est de 24 000 \$ par kilogramme (kg) de matière grasse (MG) par jour.

JOURNÉES ADDITIONNELLES DE PRODUCTION – 2025

Mois	Lait régulier	Lait biologique
Janvier	0	0
Février	0	0
Mars	0	0
Avril	0	0
Mai	0	0
Juin	0	0
Juillet	1	1
Août	2	2
Septembre	3	3
Octobre	3	3
Novembre	2	2
Décembre	0	0
Total	11	11

Démarrage d'entreprises laitières³

Après le 1 ^{er} mai 2020		Depuis le 1 ^{er} août 2006	
Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)	Nombre de producteurs	Quota (kg de MG/jour)
86	711,52	6	60,84
24	196,76	1	16,00
2	20,00	2	36,00
25	215,32	1	12,00
31	261,76	2	36,00
19	152,20	4	67,22
130	1 110,96	14	205,16
15	134,60	6	59,51
123	1 038,44	10	126,54
89	747,12	14	196,53
118	1 024,00	11	136,43
50	437,48	3	38,54
88	732,48	4	72,00
67	581,36	3	38,12
867	7 364,00	81	1 100,89



Aide à la relève

En vertu du Programme d'aide à la relève en production laitière :

Prêt de

6 kg de MG
par jour

29 demandes conformes

Total de 174 kg
de MG par jour

8 kg de MG
par jour

56 demandes conformes

Total de 448 kg
de MG par jour

10 kg de MG
par jour

74 demandes conformes

Total de 740 kg
de MG par jour

La bonification du prêt est octroyée selon la scolarité détenue au moment du dépôt de la demande de la personne qui qualifie l'entreprise, pouvant aller de 6 à 10 kilogrammes de matière grasse (kg de MG) par jour.

Approvisionnement et transport

La section approvisionnement et transport de la Direction gestion du lait veille à l'application des règles et des programmes associés au transport et aux approvisionnements de lait aux usines. Elle s'occupe de la réception des réquisitions des usines, de la création du plan d'assignation quotidien et de l'attribution du plan aux transporteurs. Elle est la responsable de la mise à jour annuelle des contrats de transport du lait en conformité avec la Convention de transport du lait établie entre Les Producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, Prolait Transport, Agropur coopérative et Nutrinor coopérative.

Mise en commun des frais de transport

La mise en commun des frais de transport par les provinces signataires de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'est du Canada (P5) en était à sa 27^e année. Le modèle de livraison en cascade (livraisons d'est en ouest) continue de s'appliquer dans le but d'optimiser les coûts de transport associés aux obligations de déplacement interprovincial de lait. Le Comité de transport de P5 vise à améliorer la coordination de ces déplacements et à partager les statistiques qui permettent de mieux expliquer et contrôler les coûts de transport de chaque province.

Transferts et relève de contrats de transport

Les Producteurs de lait du Québec effectuent et approuvent chaque année des transferts de contrats entre des transporteurs afin de s'assurer que les objectifs d'utilisation optimale des équipements soient respectés. **Les modifications ont inclus des transferts entre 4 transporteurs.**

Marchés de créneau et lait biologique

Les Producteurs de lait du Québec organisent des routes spéciales de ramassage du lait pour favoriser le développement de marchés de créneau, comme celui du lait biologique.

D'autres circuits plus petits répondent à des demandes particulières : lait casher, lait de troupeaux alimentés de foin sec et lait de troupeaux de race jersey ou canadienne.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

	Pool P5 \$/hl	Québec \$/hl
2025	3,760	3,755
2024	3,725	3,715
2023	3,583	3,542
2022	3,364	3,259
2021	2,836	2,617
2020	2,749	2,572
2019	2,781	2,578
2018	2,697	2,499
2017	2,619	2,427
2016	2,566	2,451



Contribution du Québec au pool de transport

2025 = 212 300 \$, soit
l'équivalent de **0,005 \$**
par hectolitre

2024 = 377 950 \$, soit
l'équivalent de **0,011 \$**
par hectolitre



Lait biologique

127 producteurs de lait certifié biologique ont produit **70,3 millions** de litres de lait. De ce nombre, 118 producteurs forment le groupe A et 9 producteurs, le groupe B. Le lait des producteurs du groupe B est partiellement commercialisé sur le marché biologique.

94 % du lait primé a été transformé pour les besoins du marché biologique.

La collecte a été effectuée par **16 transporteurs** et acheminée à **16 usines québécoises** et **1 usine en Ontario**, incluant 4 producteurs-transformateurs.



Nouvelles usines

La Direction organise et planifie l'approvisionnement de lait aux nouvelles usines. **Deux usines** ont lancé leurs opérations en 2025. Il s'agit de Fromagerie Les Broussailles inc. et Fromagerie Julio inc.

Déchargements partiels et réseau routier

Les Producteurs de lait du Québec assument les 106 premiers dollars du coût d'un déchargement partiel tandis que les frais supplémentaires sont à la charge de l'entreprise. Ces frais s'ajoutent aux tarifs établis dans les contrats de transport et sont assumés par le pool de transport. Ces opérations visent à répondre aux commandes des petites entreprises laitières.

Le coût des déchargements partiels pour Les Producteurs de lait du Québec se chiffre à 547 812 \$ en 2025.

521 452 \$ ont été facturés par les transporteurs pour les détours non prévus aux contrats de transport du lait. L'ensemble de ces détours a été validé en tenant compte des dates de début et de fin des chantiers transmises par le ministère des Transports du Québec.

Carburant diesel

Les tarifs payés aux transporteurs ont varié selon la clause d'indexation sur le carburant prévue dans la Convention de transport du lait. Cette indexation est basée sur une enquête mensuelle menée auprès de la Régie de l'énergie du Québec. **Elle a représenté une baisse du prix moyen du diesel de 4,6 % en 2025.**

Période de dégel

La période de dégel sur le réseau routier québécois a une durée statutaire habituelle de 61 jours, dans trois zones géographiques distinctes. En 2025, la période de dégel a eu une durée effective de 40 jours dans la zone 1 et 3 et 54 jours dans la zone 2. **Ceci a représenté une économie d'environ 800 000 \$ comparativement aux coûts budgétés basés sur la durée statutaire habituelle.**

Formation des nouveaux essayeurs

Les Producteurs de lait du Québec ont collaboré à **4 reprises à la formation totale de 62 nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe.**

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Type d'équipement	Nombre	Circuit	2025			Kilométrage annuel	Nombre	Circuit	2024			Kilométrage annuel
			Volume tarifé						Volume tarifé			
			Litres	%					Litres	%		
Camion-citerne 12 roues	31	92	265 220 708	7,46	2 839 244	32	97	279 243 105	7,94	2 071 688		
Citerne 3 essieux	19	40	196 370 921	5,53	1 541 760	17	37	173 685 432	4,94	1 365 381		
Citerne 4 essieux	262	523	3 091 828 220	87,01	27 414 402	260	526	3 064 170 704	87,12	25 498 525		
Total	312	655	3 553 419 849	100,00	31 795 406	309	660	3 517 099 241	100,00	28 935 594		

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC^{1, 6}

	2025		2024		2023		2022		2021	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
Grandes entreprises laitières ²	3	77,65	3	78,89	3	79,37	3	79,43	3	79,72
Moyennes entreprises laitières ³	34	21,86	34	20,63	34	20,11	38	20,11	37	19,84
Petites entreprises laitières ⁴	60	0,49	58	0,48	62	0,53	59	0,47	57	0,45

TRANSFORMATION PAR RÉGIONS

	2025		2024		2023		2022		2021	
	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait	Nombre d'usines	% du lait
Régions centrales	89	91,43	86	91,33	89	91,24	91	91,28	88	91,29
Régions périphériques ⁵	28	8,57	29	8,67	28	8,76	27	8,72	28	8,71
Québec	117	100,00	115	100,00	117	100,00	118	100,00	116	100,00

1 Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.
2 Entreprises laitières dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.
3 Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 700 000 litres par jour.
4 Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.
5 Les territoires des régions périphériques sont ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent, comme définis dans les conventions de mise en marché du lait.
6 Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 26 producteurs-transformateurs qui ont transformé 9,2 millions de litres de lait en 2025. Un producteur-transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.

Utilisation du lait au Québec – 2025

(en solides totaux)



Contrôle de la qualité

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers.

Primes à la qualité

1. Prime des Producteurs de lait du Québec

Résultats égaux ou inférieurs à 20 000 BT et à 200 000 CS par millilitre

- **3 316 producteurs (79,81 %) ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,50 \$ par hectolitre**

2. Prime biologique

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 250 000 CS par millilitre

- **81 producteurs (68,07 %) de lait certifié biologique ont reçu la prime à la qualité spécifique au lait biologique au moins une fois**

3. Prime prévue aux conventions de mise en marché du lait

Résultats égaux ou inférieurs à 15 000 BT et à 150 000 CS par millilitre

- **2 385 producteurs (57,40 %) ont bénéficié au moins une fois de la prime de 0,1643 \$ à 0,2278 \$ par hectolitre**

La prime est financée à parts égales par les transformateurs et les producteurs (3 ¢/hl chacun). Elle est versée mensuellement à chacun des producteurs se qualifiant lorsque la moyenne québécoise a été égale ou inférieure à 250 000 CS par millilitre pendant la période de référence. La prime sera maintenue en 2026, puisque pour la période de référence de décembre 2024 à novembre 2025, la moyenne pondérée québécoise a été de 177 103 CS par millilitre.

EXIGENCES QUALITATIVES – 2025

Type d'analyse	Norme
Bactéries totales	121 000 CBI ¹ /ml – Avis préventif à 50 000 CBI/ml
Bactéries après pasteurisation	7 000 UFC ² /ml
Cellules somatiques	400 000 CS/ml – Avis préventif à 350 000 CS/ml
Adultération par les antibiotiques	Négatif à l'analyse
Adultération par l'eau	Point de congélation n'excède pas -0,507 °C
Adultération par les antiseptiques	Négatif à l'analyse
Sédiments	Aucun sédiment
Odeur	Aucune mauvaise odeur
Température	4 °C maximum
Saveur	Aucune mauvaise saveur
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru)	Aucune falsification permise

1 Comptage bactérien individuel

2 Unités formant des colonies

Suspension de la collecte

26 producteurs ayant cumulé quatre pénalités et plus concernant les bactéries totales ou les cellules somatiques sur une période mobile de 12 mois ont vu la collecte de leur lait suspendue, certains plus d'une fois, pour un total de 28 suspensions.

Protocole d'intervention

Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet et ses conseillers à la qualité du lait pour guider les producteurs ayant des problèmes avec la qualité du lait de leur ferme dans la recherche de solutions. **En 2025, 273 interventions à la ferme ont été réalisées, en plus des services-conseils fournis par téléphone.** Rappelons qu'Agropur coopérative assure ces services à ses sociétaires, et ce, conformément à la Convention de mise en marché du lait.

Programme de reconnaissance Lait'xcellent

Le programme Lait'xcellent souligne le travail et l'engagement des producteurs qui ont réussi à livrer constamment un lait de la meilleure qualité. Chaque année, Les Producteurs de lait du Québec décernent trophées et bourses aux trois gagnants du Québec et à trois gagnants dans chaque région. Des certificats sont également décernés afin de souligner l'atteinte des objectifs visant une qualité de lait exceptionnelle tout au long de l'année.



2025

413 certificats

« Très grande distinction »¹

651 certificats

« Grande distinction »²

269 certificats

« Amélioration »³



- 1 Moyenne inférieure à 10 000 BT et aucun résultat supérieur à 30 000 BT
Moyenne inférieure à 150 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS
- 2 Moyenne inférieure à 25 000 BT et aucun résultat supérieur à 40 000 BT
Moyenne inférieure à 200 000 CS et aucun résultat supérieur à 250 000 CS
- 3 Aux producteurs dont les résultats pour la qualité du lait se sont améliorés d'au moins 20 % par rapport à ceux de 2024



Lait conforme à la norme

Bactéries totales (BT)

97,84 % en 2025

97,93 % en 2024

Cellules somatiques (CS)

99,39 % en 2025

99,32 % en 2024

Adultération du lait par l'eau

99,79 % en 2025

99,78 % en 2024

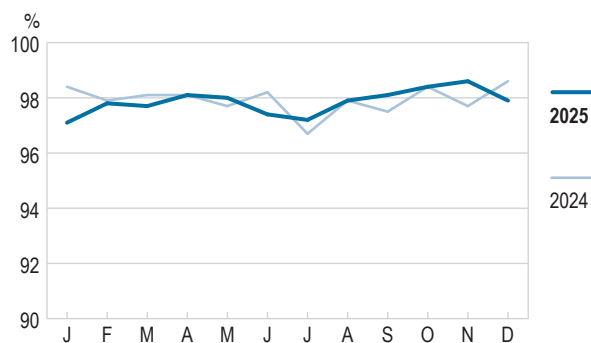
QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

	Résultat d'analyse	2025 % volume	2024 % volume	2025 % analyses	2024 % analyses
Bactéries totales	1 à 15 000/ml	56,24	53,44	53,60	51,16
	15 001 à 50 000/ml	35,28	37,55	37,14	39,17
	50 001 à 121 000/ml	6,32	6,94	6,94	7,31
	plus de 121 000/ml	2,16	2,07	2,32	2,36
Cellules somatiques	1 à 100 000/ml	15,60	14,31	13,92	12,93
	100 001 à 200 000/ml	50,89	50,88	47,96	47,34
	200 001 à 300 000/ml	26,31	26,49	28,50	29,01
	300 001 à 400 000/ml	6,59	7,64	8,52	9,42
	plus de 400 000/ml	0,61	0,68	1,11	1,30

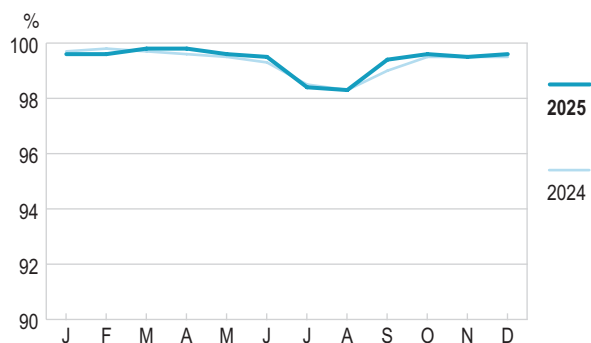
MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

	2025 pondérée	2024 pondérée	2025 arithmétique	2024 arithmétique
Bactéries totales	24 157	25 018	25 438	26 173
Cellules somatiques	176 486	180 287	186 009	189 695

LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES



Contrôles techniques

La section contrôles techniques de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes sont conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Écart entre le volume mesuré à la ferme et à l'usine

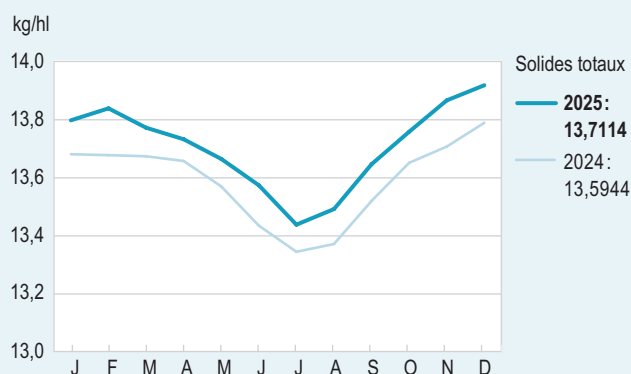
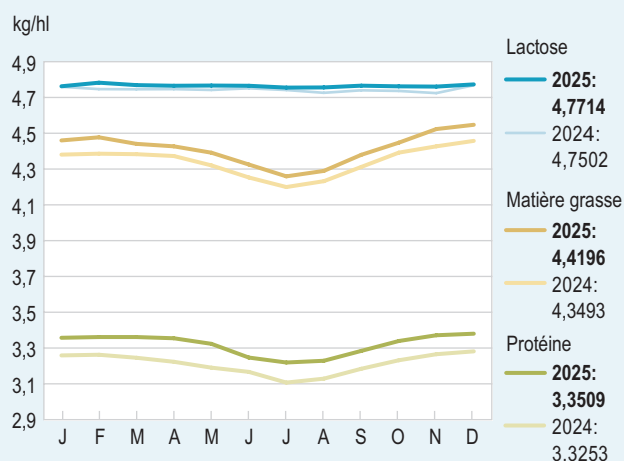
Plusieurs mesures sont instaurées pour permettre au personnel, en collaboration avec les transporteurs de lait, de maintenir l'écart entre le volume mesuré à la ferme et le volume reçu selon le compteur à l'usine le plus bas possible. Parmi ces mesures, il y a les visites occasionnelles pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques lors des calibrations dans les usines. Les vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs des producteurs qui en ont fait la demande ou dont le circuit de ramassage présente des variations importantes sont aussi effectuées. **En 2025, l'écart était de 0,12 %, comparativement à 0,14 % en 2024.**

Gestion des résultats des programmes d'échantillonnage et d'analyse

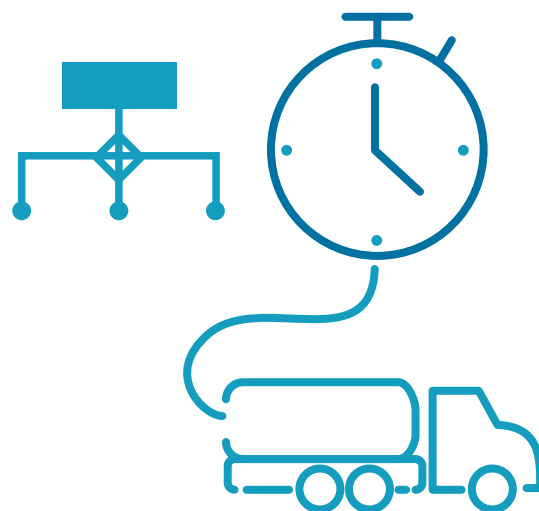
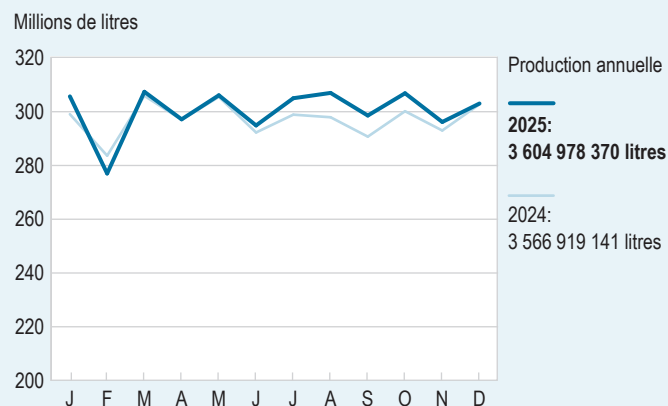
Tout au long de l'année, un suivi constant est effectué avec les transporteurs de lait, les usines laitières et le laboratoire pour assurer le bon fonctionnement des programmes d'échantillonnage.

En 2025, 760 629 résultats d'analyses – 740 565 officiels et 20 064 rejets (2,64 %) – **et 115 232 résultats de citernes ont été validés afin d'assurer le paiement du lait et la facturation. Également, 196 645 échantillons pour la qualité du lait (bactéries) ont été traités.** De ce nombre, 10 681 ont été annulés à cause d'un code de rejet, ce qui représente 5,43 % d'échantillons rejetés comparativement à 4,81 % en 2024.

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE



VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT



Volume

96 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)

96 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé

ProAction

La Direction gestion du lait applique et coordonne le programme proAction au Québec. Elle effectue les suivis des validations et assure la certification des producteurs. Elle informe les producteurs sur les exigences du programme, que ce soit par des séances de formation, par la mise à jour du site Internet **proaction.quebec** ou par la rédaction d'articles pour la revue *Le producteur de lait québécois*.

POURQUOI PROACTION?

Avec le programme proAction, les producteurs de lait s'assurent de **répondre aux besoins des acheteurs et évitent les multiples programmes et différents audits à la ferme.**

ProAction atteste que les producteurs instaurent à la ferme les meilleures pratiques en matière de qualité du lait, de bien-être animal, de salubrité des aliments, de biosécurité, de traçabilité et de protection de l'environnement.

Ce programme de certification est un moyen privilégié pour garantir aux acheteurs et aux consommateurs que tous les efforts sont déployés pour **répondre à leurs exigences et pour leur rappeler les normes élevées que l'on trouve derrière tout le lait produit au Canada.**

Cette démarche d'amélioration continue est reconnaissable par le logo de la vache bleue « Lait de qualité » qui indique tout le travail effectué pour adhérer à des normes élevées en matière de production et de qualité du lait. Ce logo évoque la contribution des producteurs de lait à un avenir sain et durable pour la collectivité, tout en faisant appel à leur solidarité en faveur des producteurs de lait d'ici.



Processus de validation

Le cycle de validation se déroule sur deux ans : une validation complète la première année, suivie la deuxième année d'une autodéclaration par formulaire. Afin d'assurer la conformité du processus de certification, un échantillon choisi au hasard parmi les producteurs ayant soumis un formulaire d'autodéclaration fait l'objet d'une validation à la ferme.

Le montant pour la validation à la ferme, payé par Les Producteurs de lait du Québec, est passé de 273 \$ à 279 \$ en 2025.

Nouvelles fonctionnalités du volet Environnement de proAction

Une mise à jour de l'outil du volet Environnement de proAction a été faite sur l'extranet des producteurs pour permettre d'imprimer les résultats et de consulter l'historique du questionnaire environnemental, facilitant ainsi le suivi de progression dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales. La durée de validité du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) de proAction et celle du Québec, qui est désormais de cinq ans au lieu de sept ans, ont également été uniformisées.

Gestion des producteurs non accrédités

Conformément à l'article 7.20 des conventions de mise en marché du lait, **aucun producteur n'a vu la collecte de son lait suspendue pour une durée de 6 jours** suivant la révocation de leur certification au programme proAction pour non-suivi des demandes de mesures correctives inscrites au rapport de validation.

Agents de validation

Chaque organisation provinciale a la responsabilité d'organiser et de fournir des services pour la certification au programme proAction. Les Producteurs de lait du Québec mandatent Lactanet pour effectuer les validations à la ferme. **En 2025, deux nouveaux agents de validation ont été formés.**

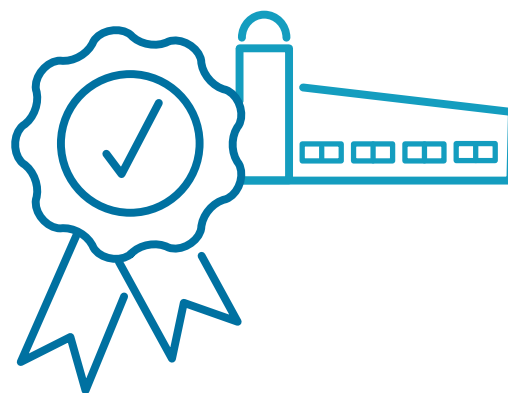
Les Producteurs de lait du Québec s'assurent aussi d'effectuer le suivi des agents de validation en vue de l'obtention et le maintien de leur accréditation par Les Producteurs laitiers du Canada.

Évaluation des animaux par Holstein Canada

Les Producteurs de lait du Québec ont continué de coopérer avec Holstein Canada pour l'évaluation de l'état de chair, des blessures (jarrets, genoux et cou) et de la boiterie des animaux. Cette évaluation est une exigence du volet bien-être animal et doit être effectuée avant la validation à la ferme. Les frais pour l'évaluation des animaux réalisée par Holstein Canada sont payés par Les Producteurs de lait du Québec.

Service Accompagnement proAction

Lactanet a continué d'offrir le service Accompagnement proAction aux producteurs désirant obtenir du soutien dans la préparation de leur certification. Les Producteurs de lait du Québec assument les frais des deux premières heures de ce service. **En 2025, l'organisation a assumé les frais de 696 heures d'accompagnement pour 529 producteurs.**



2 122 entreprises ont été visitées pour une validation complète ou aléatoire

4 entreprises ont reçu une deuxième validation à la ferme pour le suivi des mesures correctives, puisque leur rapport contenait 25 demandes de mesures correctives et plus

1 970 entreprises ont soumis une autodéclaration par formulaire

31 décembre 2025:

4 087 entreprises laitières actives détenaient une **certification proAction, soit 100 % du volume de lait produit**



31 décembre 2025:

12 agents de validation étaient accrédités au Québec, dont **11** ont été supervisés à la ferme par Les Producteurs de lait du Québec au cours de l'année

L'avenir est ici

C'est lors des périodes d'incertitude que l'on revient aux sources et que l'on fait le bilan de nos forces et de nos avantages.

L'actualité internationale en 2025 aura contribué à l'imprévisibilité et aux sursauts politiques et économiques au Québec, au Canada. Dans ce contexte instable, nous n'avons pas baissé les bras, nous avons répondu présents et nous avons démontré que l'avenir est, plus que jamais, ici.

Ici parce que nos fermes laitières sont présentes sur l'ensemble du territoire et qu'elles font vivre l'économie de toutes nos régions. Ces entreprises achètent des intrants, recrutent des employés et font travailler des fournisseurs. Les producteurs laitiers d'ici réinvestissent dans leur entreprise, qui est également leur milieu de vie, puisque les fermes laitières sont non seulement le cœur battant économique de multiples villages, mais également un lieu que l'on occupe, dans lequel on naît et dans lequel on grandit. L'avenir se construit ici, chaque jour.

Ce qu'elles produisent, par ailleurs, n'est pas anodin. Le lait, un aliment nutritif et délicieux, est présent dans la grande majorité des frigos au Québec. Il est bu tel quel, bien entendu, mais aussi consommé sous forme de fromages, de yogourts et d'une panoplie d'autres produits laitiers qui font la fierté des artisans et artisanes québécois. Plus encore, c'est un aliment local, produit à proximité des consommateurs, qui contribue à la sécurité alimentaire de la population. Dans un monde où des barrières entre les pays peuvent s'ériger à tout moment, le Québec et le Canada ont un atout dans leur jeu : une production laitière fiable, locale et accessible. Le lait, comme contributeur à la souveraineté et sécurité alimentaire d'ici, est garant d'avenir.

Tout cela se produit dans un cadre particulier, unique, façonné par des décennies d'innovation et de lutte syndicale afin d'assurer une mise en marché équitable pour les producteurs, juste pour les acheteurs et accessible pour les consommateurs. La gestion de l'offre et la mise en marché collective sont plus pertinentes que jamais. Alors qu'ailleurs l'incertitude et le chaos prennent de l'ampleur, notre cadre réglementaire assure une certaine stabilité et une prévisibilité pour le futur, des facteurs clés dans la réussite des entreprises laitières. La reconnaissance en 2025 du caractère singulier de notre modèle grâce à l'adoption par le parlement canadien du projet de loi C-202 renforce l'adhésion à notre modèle qui contribue à la prospérité ici, aujourd'hui et dans l'avenir.





Dans un contexte d'instabilité politique et économique, **les fermes laitières sont une richesse propre à notre territoire**. Elles ne peuvent pas être délocalisées, comme une usine peut bouger d'un côté ou de l'autre d'une frontière. Les fermes laitières font partie du paysage, elles sont enracinées dans le terroir. Leurs défis sont quotidiens et les solutions passent par l'innovation tant sur le terrain que dans l'ensemble de la filière. Les gouvernements ont aussi un rôle à jouer pour assurer un soutien adéquat, tributaire d'un avenir toujours plus prospère, ici.

Ici, l'avenir est dans nos régions

Les fermes laitières évoluent dans un système de mise en marché collective qui leur permet de se regrouper pour négocier les conditions de vente du produit, bien sûr, mais également de regrouper certaines fonctions de la mise en marché afin que le groupe bénéficie collectivement de l'apport de chacun.

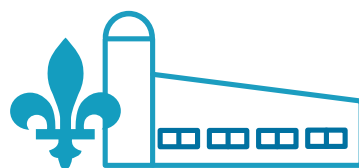
Ainsi, le transport est rationalisé et ses conditions sont négociées d'une seule voix. La promotion du produit, essentielle pour faire connaître notre offre, mais également pour offrir une vitrine sur la production laitière, est aussi faite de manière regroupée. Sans parler de la myriade d'autres fonctions de l'entreprise qui sont gérées collectivement : recherche et innovation, défense des intérêts socio-économiques, analyse des marchés, prévision des tendances, et bien d'autres.

Les producteurs de lait font tout cela en gérant la production en fonction des besoins canadiens, ce qu'on appelle la gestion de l'offre. En arrimant l'offre à la demande, on réussit à produire dans un environnement prévisible et stable, sans gaspillage alimentaire.

Également présents sur l'ensemble du territoire, les acteurs de la transformation et du transport génèrent des retombées économiques qui contribuent à l'essor et la prospérité de toutes les régions. Partout, en employant des gens, en achetant des intrants et en offrant du travail à une variété de fournisseurs, les entreprises de transport et de transformation, comme les fermes laitières, contribuent à l'économie du Québec de manière structurante.



Voyons comment se déploie cette contribution économique.



Leader de la production laitière au Canada

- Près de **50 %** des fermes canadiennes se trouvent au Québec
- **3,60** milliards de litres de lait
- **3,61** milliards \$ provenant des ventes de lait
- **36 %** des recettes laitières au Canada
- **65 998** emplois générés par l'industrie laitière



Des transformateurs innovateurs

- **117** usines
- **26 341** emplois dans le secteur de la transformation
- **60** fabriques artisanales dont **26** producteurs-transformateurs



Des fermes dans toutes les régions

- **4 087** fermes laitières
- **39 657** emplois dans le secteur de la production
- **6,1** milliards \$ en contribution au PIB
- **1,03** milliard \$ en revenu de taxation de la filière laitière

Source : Renaud Sanscartier, économiste agricole.

Au Québec, on compte au moins une ferme laitière dans

3 municipalités sur 5
(61,5 % des municipalités)

Près de 9 MRC sur 10
(85,6 % des MRC)

Source : Les Producteurs de lait du Québec et Gouvernement du Québec

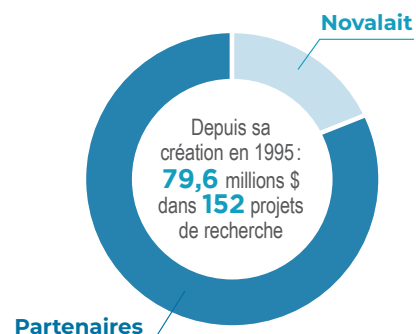


Ici, l'avenir passe par la croissance et l'innovation

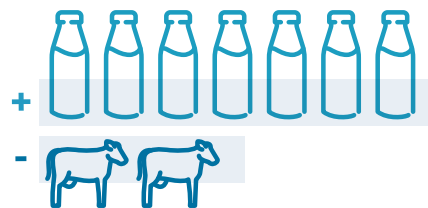
Les producteurs de lait d'ici doivent continuellement être attentifs aux variations du marché afin de bien pouvoir répondre à la demande. Les habitudes de consommation changent, les consommateurs changent, et donc la production et la transformation laitières doivent s'adapter.

En 2025, on remarque des changements dans les comportements d'achat des consommateurs. La demande pour la protéine, jusqu'à récemment modérée, a grimpé de manière importante. Et tout cela s'inscrit dans une croissance récurrente, année après année, pour la demande en produits laitiers.

Heureusement, pour s'adapter aux changements et être plus performants, les producteurs laitiers peuvent compter sur un secteur dynamique constamment à la recherche d'innovations. Que ce soit dans le secteur de la production laitière grâce à des améliorations à la génétique ou à l'alimentation des animaux ou bien dans le secteur de la transformation avec l'optimisation des procédés, il existe des équipes dédiées à faire évoluer toute la filière laitière.

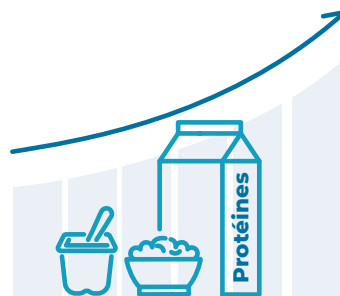


La recherche: levier d'innovation



Performance laitière

Grâce à nos avancées en matière de génétique, d'alimentation et de confort des animaux, on arrive à **produire 27% plus de lait qu'il y a 20 ans avec 7% moins de vaches.**



Croissance dans les marchés

En 2025:

Lait enrichi en protéines **(+9,4 %)**

Yogourt grec **(+18,8 %)**

Fromage cottage **(+25,8 %)**

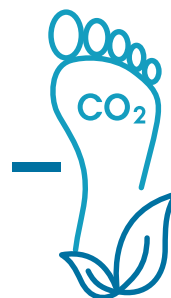
Le Québec est au cœur de cette demande en produisant plus de **70 %** du yogourt canadien et près de **50 %** des fromages.

Ici, l'avenir est durable

Les fermes laitières d'ici sont continuellement en train de préparer leur avenir.

Les producteurs qui occupent et entretiennent la terre ont pour souci d'assurer une production pérenne et durable, pour léguer aux prochaines générations des entreprises en santé. Des entreprises qui répondent également aux demandes toujours en évolution des consommateurs. C'est pourquoi les producteurs d'ici ne cessent de moderniser leurs pratiques pour atteindre les plus hauts standards en termes de bien-être animal, de respect de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques.

C'est par tous ces gestes, posés tous les jours partout au Québec que l'avenir des fermes laitières d'ici est réellement durable.



Une production respectueuse de l'environnement

De 2011 à 2021:

L'empreinte carbone du lait au Québec a diminué de **12 %**, passant de 1,06 kg à 0,93 kg de CO₂ par kilogramme de lait.

La superficie nécessaire pour produire un kg de lait a diminué de **28 %**, allant de 2,04 à 1,47 m² a/kg de lait.

La consommation d'eau a diminué de **32 %**, passant de 15,45 litres d'eau par kilogramme de lait à 10,43 litres/kg de lait.

Source : Analyse du cycle de vie du lait, Groupe AGÉCO, 2021.



Une relève solide et bien formée

Le secteur compte la plus grande proportion de jeunes de la relève (**33 %**), de femmes (**26 %**) et de diplômés postsecondaires (**92 %**).

Depuis 2020, plus d'une ferme laitière sur cinq a intégré une personne de moins de 40 ans comme propriétaire, dont près de la moitié ont une formation spécialisée en production laitière et en gestion d'entreprise.

Source : MAPAQ, Portrait de la relève agricole, 2021.



Poursuite de la mise en œuvre du plan de développement durable 2023-2027



Poursuite des activités de Laboratoire vivant – lait carboneutre et Méthane Québec



**LABORATOIRE
VIVANT**
Lait carboneutre



MÉTHANE
— QUÉBEC —

Recherche économique

La Direction de la recherche économique conseille les dirigeants des Producteurs de lait du Québec sur les politiques et les dossiers reliés à l'industrie laitière. Elle accomplit ce mandat par la réalisation d'études, d'analyses et la rédaction de textes de vulgarisation pour guider les différentes instances et directions de l'organisation. La Direction représente l'organisation à de nombreux comités tant sur la scène québécoise que canadienne.



Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique



Chantal Fleury, directrice adjointe de la recherche économique



Myriam Falcon, conseillère en agronomie



Béatrice Harvey, économiste



Michael Ji, agroéconomiste



Jérôme St-Pierre, économiste

Les faits saillants de l'année

Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code) a été publié en mars 2023, remplaçant celui de 2009. La majorité des exigences sont entrées en vigueur en 2024. Le comité technique bien-être animal de proAction a intégré l'ensemble des changements du Code au programme. Un projet pilote au début de l'année 2025 a permis d'évaluer et de confirmer comment les changements au programme proAction seront intégrés à partir d'avril 2027.

Préparation aux mesures d'urgence sanitaire

L'évolution des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) aux États-Unis a été suivie de près et les différentes directions des Producteurs de lait du Québec ont poursuivi le développement de protocoles pour intervenir si un cas est détecté au Québec. En plus de la préparation d'un plan de gestion pour l'IAHP, la suite des travaux sur la préparation aux mesures d'urgence a permis d'élaborer un plan d'intervention rapide en cas de maladies à déclaration obligatoire, en collaboration avec Les Producteurs de bovins du Québec.

Actions porteuses en développement durable

Les travaux de mise en œuvre du Plan de développement durable des Producteurs de lait du Québec se poursuivent. En 2025, le comité d'orientation, constitué de partenaires mobilisés sur la question du développement durable en production laitière, s'est réuni à deux reprises pour discuter d'opportunités de collaborations sur les objectifs identifiés dans le plan d'action.

Deux grands projets pour lesquels Les Producteurs de lait du Québec ont obtenu un soutien financier important des gouvernements se sont poursuivis pour diminuer l'empreinte environnementale des fermes laitières. D'abord, le projet d'estimation des émissions de méthane entérique des

troupeaux par l'échantillon de lait financé par le Plan pour une économie verte du gouvernement du Québec (Méthane Québec) s'est poursuivi. Les 14 fermes où des renifleurs ont été installés ont obtenu leur première estimation de méthane provenant de la fermentation entérique et les travaux visant la disponibilité d'un outil d'estimation des émissions pour tous les producteurs en 2026 ont progressé.

Le projet de Laboratoire vivant – Lait carboneutre, financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Novalait, est également en cours. Ce projet consiste à améliorer le bilan carbone des fermes laitières par un travail de codéveloppement entre 20 fermes laitières dans quatre régions du Québec, des chercheurs et d'autres partenaires de services conseils. Novalait a la charge de ce projet structurant, où les producteurs testent diverses pratiques en lien avec les sols, les cultures, le troupeau et le fumier. Les producteurs ont reçu leur premier bilan carbone en 2025 et ont pu identifier des pratiques de gestions bénéfiques à implanter dans leur ferme, en collaboration avec l'équipe scientifique.

De plus, des travaux avec la filière laitière québécoise ont permis de mieux définir les objectifs communs concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la manière dont des projets collectifs structurants pourraient voir le jour dans les prochaines années pour y arriver. Cette approche vise à offrir un soutien aux fermes laitières désireuses de réduire leur empreinte carbone. Des discussions similaires ont aussi été entamées à l'échelle nationale, auxquelles participe la Direction par l'entremise des comités mis en place par Les Producteurs laitiers du Canada.

Politique de quota

Suivant les consultations menées en 2024 et au début 2025, la révision de la politique de quota s'est conclue en 2025 pour plusieurs éléments, à l'exception du système d'échange de crédits. Ainsi, en lien avec les objectifs de la planification stratégique de l'organisation, l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec a adopté en 2025 une résolution visant la modification du mode de répartition du quota sur le Système centralisé de vente des quotas, afin de procéder par itération complète. Une demande de modification réglementaire a été présentée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec en mai 2025 et a fait l'objet d'une séance publique en octobre 2025. Les consultations relatives à l'implantation d'un système d'échange de crédits propre au Québec se continueront en 2026, sur la base des paramètres développés dans la dernière année par les travaux des différentes instances de l'organisation.



Suivi, veille et préparation
liés aux **mesures
d'urgence sanitaire**



MÉTHANE — QUÉBEC —

1^{re} estimation de méthane
provenant de la fermentation
entérique

Poursuite des travaux
visant la disponibilité d'un outil
d'estimation des émissions pour
tous les producteurs



LABORATOIRE — VIVANT — Lait carboneutre

1^{er} bilan carbone
Identification des pratiques
de **gestion bénéfique**

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Région	Production totale		Producteurs	
	Litres	%	Nombre	%
01 - Estrie	378 200 443	10,49	397	9,71
02 - Capitale-Nationale—Côte-Nord	82 759 708	2,29	106	2,59
03 - Gaspésie-Les Îles	5 978 589	0,16	11	0,27
04 - Lanaudière	107 404 822	2,98	143	3,50
05 - Mauricie	129 433 735	3,59	152	3,72
06 - Outaouais-Laurentides	136 628 345	3,79	162	3,96
07 - Centre-du-Québec	614 578 852	17,05	593	14,51
08 - Abitibi-Témiscamingue	52 390 845	1,45	81	1,98
09 - Chaudière-Appalaches-Nord	440 988 271	12,23	526	12,87
10 - Chaudière-Appalaches-Sud	353 194 613	9,80	439	10,74
11 - Bas-Saint-Laurent	400 749 842	11,12	493	12,06
12 - Saguenay—Lac-Saint-Jean	179 440 492	4,98	219	5,36
13 - Montérégie-Est	435 333 561	12,08	449	10,99
14 - Montérégie-Ouest	287 896 252	7,99	316	7,73
Total	3 604 978 370	100,00	4 087	100,00

Changements dans la demande de protéines et la composition du lait

L'année 2025 a connu une croissance importante pour les produits laitiers, particulièrement recherchés pour leur teneur en protéine. La hausse de la demande pour le yogourt et les fromages frais a été plus élevée que celle pour les produits riches en gras. Simultanément, la teneur en matière grasse du lait a continué sa progression à un rythme accéléré, avec une hausse de 0,07 kg/hl de lait au Québec. La Direction a procédé à différentes analyses liées à ces changements, portant à la fois sur la situation à court terme et sur les impacts à moyen et à long terme si ces tendances se poursuivent. Elle a aussi contribué aux travaux concernant l'application des règles d'approvisionnement prévues aux conventions de mise en marché du lait.

Afin d'obtenir un meilleur arrimage entre les besoins du marché et les composants produits, la Direction a contribué aux travaux des provinces de P5 sur les ajustements à apporter à la politique de paiement des composants. Ces travaux ont entraîné deux ajustements à la politique et une réflexion à plus long terme a été entamée pour s'assurer d'envoyer un signal économique aux producteurs correspondant aux besoins du marché.

Ajustement du prix du lait à la ferme

Lors de l'indexation annuelle des prix pour février 2025, la Commission canadienne du lait a annoncé un ajustement de -0,0237 %, soit environ -0,02 \$/hl. Cet ajustement avait été calculé en 2024 selon la formule nationale d'établissement des prix qui tient compte des coûts de production du lait canadien et de l'indice des prix à la consommation (IPC). La variation s'explique principalement par la diminution du prix de certains intrants.

L'ajustement du prix du lait à la ferme pour 2026, annoncé en novembre 2025 et en vigueur le 1^{er} février 2026, représente 2,3255 %. Les coûts des aliments pour animaux et la main-d'œuvre sont les principaux facteurs affectant le coût de production. À cet ajustement pour les producteurs s'ajoute une hausse des frais de possession du beurre par la Commission canadienne du lait, pour une hausse totale de 2,3750 % du lait vendu aux transformateurs.

Autres dossiers et réalisations

Ententes de mise en commun et dossiers nationaux

Les travaux se sont poursuivis pour l'avancement des dossiers nationaux, dont le suivi des ententes de mise en commun et la gestion du Plan national de commercialisation du lait. En 2025, l'établissement des priorités stratégiques à l'échelle de P10, la politique sur le quota continu, l'ajustement du ratio solides non gras et matière grasse au marché et la disponibilité de lait pour nourrir la croissance du marché de la protéine ont mobilisé la Direction.

Comité sur le quota de P5

La Direction a poursuivi son implication dans les activités du Comité sur le quota de P5 en visant un équilibre entre la production et la demande. Le Comité a travaillé prioritairement sur la conclusion de la révision de la politique de quota et sur la politique de paiement des composants. Les signaux positifs venant des marchés ont permis au comité d'ajuster le droit de produire des producteurs afin de répondre aux besoins.

Recherche et transfert

La Direction poursuit son implication en recherche et développement, notamment en siégeant au conseil d'administration de Novalait inc. et à des comités de suivi de différents projets de recherche à l'échelle du Québec et du Canada. Pour ce qui est du transfert de connaissances, la Direction collabore étroitement avec Valacta et les partenaires de la filière, en plus de contribuer à la réalisation d'événements relatifs au transfert technologique. L'équipe participe de plus aux différents comités et aux travaux émanant de la planification stratégique de la filière laitière, entre autres sur le développement des marchés, la réduction des impacts environnementaux et les indicateurs de performance.

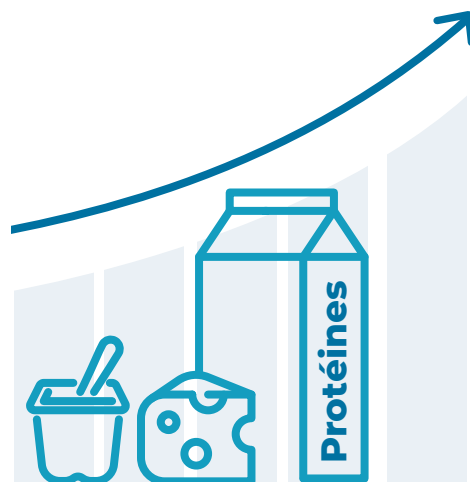
Par le comité sur le développement durable des Producteurs de lait du Québec ayant le mandat de suivre et d'orienter les dossiers agronomiques, l'équipe coordonne la participation de l'organisation aux différentes consultations sur la réglementation concernant la production laitière et le développement de proAction. Elle participe aux différents comités nationaux de développement et d'implantation du programme, en plus de coordonner les activités du comité consultatif de producteurs.

Finalement, un travail est effectué pour assurer une vigie de plusieurs sujets agronomiques et économiques. Le recensement des données et études les plus récentes permet de répondre rigoureusement aux différents questionnements reliés aux pratiques et tendances de la production laitière et des marchés d'ici et d'ailleurs.

Dossiers provinciaux

Les Producteurs de lait du Québec s'impliquent dans divers comités en collaboration avec d'autres groupes représentant des producteurs et avec différents partenaires institutionnels, de services professionnels et de transfert de connaissances pour développer des projets structurants.

La Direction participe notamment aux comités stratégiques de Valacta sur le bien-être animal et le logement, la santé animale et technico-économique, ainsi qu'à la Stratégie de lutte contre la résistance aux antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et aux comités de la filière laitière québécoise sur les indicateurs de performance et sur le développement des marchés.



Croissance importante pour les produits laitiers **riche en protéines**

Analyses sur la situation à court terme et sur les impacts à moyen et à long terme si ces tendances se poursuivent



Ajustement du prix du lait

1^{er} février 2025

- **-0,0237 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ **-0,02 \$/hectolitre**

1^{er} février 2026

- **2,3255 %** pour les classes 1 à 4, excluant les ingrédients
- effet estimé à environ **2,12 \$/hectolitre**

Technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information joue un rôle stratégique au sein de l'organisation en assurant le développement, l'implantation, l'évolution et la normalisation des environnements numériques, des outils technologiques, des systèmes d'information, des infrastructures et des solutions de téléphonie. Elle veille également à la disponibilité, à la performance et à la sécurité des systèmes en service.

En étroite collaboration avec l'ensemble des autres directions, elle contribue activement à la modernisation continue des processus et des systèmes administratifs, soutenant ainsi l'amélioration opérationnelle et l'innovation au bénéfice de l'organisation.

Dans le cadre du vaste projet de refonte du système Goutte 2.1 (système de gestion des opérations laitières), plusieurs experts et consultants externes se joignent à l'équipe interne pour offrir un soutien spécialisé, accélérer les travaux et assurer la réussite de cette transformation d'envergure.



Chloé Arsenault,
analyste-programmeur



Isaac Beaudry,
agent réseau et
soutien aux utilisateurs



Félix Bernatchez,
analyste-programmeur



Benoît Bourgouin,
directeur des
technologies de
l'information



Claude Daigneault,
analyste-programmeur
principal



Yacine Kébir,
coordonnateur au
développement



Mona Ouellet,
analyste-programmeur
et assurance qualité



Sébastien Richard,
administrateur
système principal



Frédéric S. Lebrun,
technicien
informatique



Richard Tremblay,
administrateur de base
de données et soutien
applicatif

Les faits saillants de l'année

Développement applicatif et système d'exploitation

L'évolution des solutions stratégiques de l'organisation, le système Goutte 2.1, s'est poursuivie cette année à travers le développement, les essais, les correctifs et les déploiements liés à l'ensemble des extranets. Ces travaux ont inclus la définition structurée des comités utilisateurs ainsi que l'exécution de la stratégie de déploiement de l'extranet producteur.

Un jalon important a été franchi en 2025 avec la mise en service progressive de l'extranet producteur, adapté aux besoins des régions.

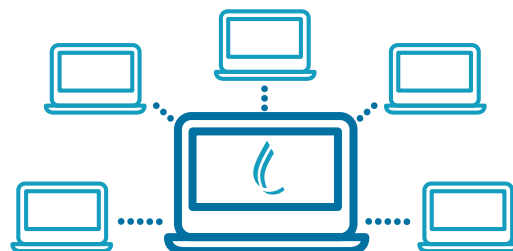
Parallèlement, des progrès notables ont été accomplis quant aux analyses d'affaires visant les traitements de paiement du lait des producteurs et du transport du système Goutte 2.1. Ces travaux préparent la mise en place de processus modernisés, mieux intégrés et alignés sur les besoins futurs.

La maintenance et l'évolution continue du système Goutte 1, actuellement en fonction, ont aussi été assurées afin d'en améliorer la stabilité, la performance et l'adéquation avec les besoins opérationnels. Les travaux réalisés ont permis de soutenir efficacement les activités courantes.

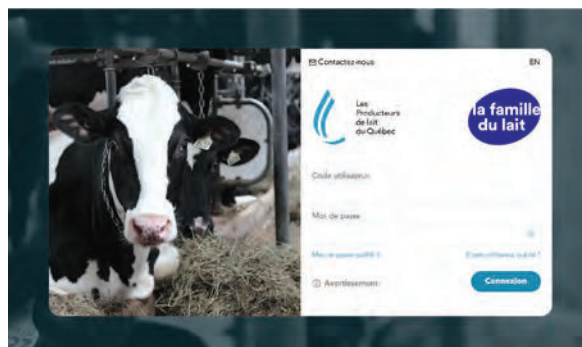
La Direction a aussi poursuivi les efforts pour le remplacement et la mise à niveau des ordinateurs de poche (PDA).

Infrastructure, bureautique et cybersécurité

Dans le cadre du projet de rehaussement de la sécurité – un chantier majeur qui se poursuivra tout au long de l'année 2026 –, des investissements importants ont été consacrés à la mise à niveau des environnements technologiques. La cybersécurité demeurant un enjeu stratégique, des experts externes ont continué d'accompagner l'équipe afin de partager leurs connaissances, d'appuyer les validations techniques et de contribuer à l'exécution sécuritaire des changements requis.



Début du déploiement progressif de l'extranet producteur



Page d'accueil du nouvel extranet producteur

Plusieurs réalisations ont marqué l'année :

- **Migration complète vers les infrastructures du centre de données** qui incluent le déménagement des environnements ciblés ainsi que l'ajout d'un lien secondaire pour renforcer la résilience et assurer une meilleure continuité des services.
- **Segmentation accrue du réseau** pour améliorer la posture de sécurité, limiter les zones d'exposition et rehausser la gouvernance des accès.
- **Mises à jour importantes de l'infrastructure hyperconvergée** pour optimiser la performance, la stabilité et la capacité d'évolution des environnements virtualisés.
- **Expansion de la capacité de stockage**, soutenant ainsi la croissance des besoins opérationnels tout en améliorant l'efficacité du stockage distribué.
- **Mise à jour et uniformisation** du parc informatique, afin de réduire les risques liés aux anciens systèmes et offrir un environnement qui répond aux meilleures pratiques.

Autres projets et réalisations

- Livraison d'une nouvelle solution permettant la conversion des messages texte en messages vocaux numériques pour la communication des résultats de composition et de qualité du lait, et décommissionnement complet des fonctionnalités du système de réponse interactive (RVI) qui permettait de procéder à une offre d'achat ou de vente des quotas par téléphone.
- En collaboration avec Valacta, réalisation d'une analyse et livraison d'une nouvelle interface logiciel pour le projet Méthane Québec.
- Soutien et maintien des ententes de service avec les clients et fournisseurs externes.



Engagement continu
envers **la sécurité,**
la fiabilité et
l'évolution durable
des environnements
numériques, au bénéfice
de l'ensemble de
l'organisation



CRÉDIT: BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC



Programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise

1 412 193 litres de lait
donnés par **399 producteurs**,
une année record!

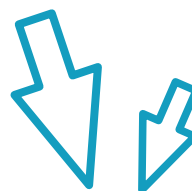


**Dons spéciaux
en produits laitiers**
215 954 litres de lait



Dons des Fêtes

54 384 litres de lait
à **121 organismes**
à travers le Québec



TOTAL POUR 2025

1 682 531 litres de
lait remis aux Banques
alimentaires du Québec

Dons de lait

Le programme de dons de lait et de produits laitiers de l'industrie laitière québécoise offre un approvisionnement continu sur une base planifiée et annuelle. Les transporteurs et les transformateurs de lait du Québec contribuent également au programme en transportant et transformant gratuitement ces dons afin que le lait et les produits laitiers soient offerts aux organismes communautaires par l'entremise des Banques alimentaires du Québec pour distribution aux personnes dans le besoin sur l'ensemble du territoire québécois.

En plus des quantités du programme de dons de lait régulier, Les Producteurs de lait du Québec ont offert conjointement avec certains transformateurs des dons spéciaux en produits laitiers pour répondre à des besoins spécifiques dans nos collectivités.

Finalement, à l'approche du temps des Fêtes, Les Producteurs de lait du Québec ont aussi offert des dons pour la composition des paniers de Noël. Les besoins pour l'aide alimentaire étant toujours en hausse durant cette période et encore plus cette année en raison de l'inflation et de la hausse des coûts liés à l'alimentation.

À ces efforts s'ajoute le soutien financier des Producteurs de lait du Québec au Programme *Nourrir le monde*, pour un total de 90 000 \$ par année pendant 3 ans. Ce programme vise à soutenir des initiatives pour lutter contre l'insécurité alimentaire.

Communications, affaires publiques et vie syndicale

La Direction communications, affaires publiques et vie syndicale assume la responsabilité des communications internes, externes et des affaires publiques de l'organisation, et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.



Sandie Charmeteau,
chargée des
communications
numériques



François Dumontier,
directeur,
communications,
affaires publiques et
vie syndicale



Audrey Gendron,
secrétaire de rédaction
et journaliste



Yanick Grégoire,
directeur adjoint,
communications,
affaires publiques et
vie syndicale



Alexandra Perron,
conseillère aux
communications



Marlène Rancourt,
conseillère principale
aux communications,
relations publiques et
médias numériques

Les faits saillants de l'année

Adoption du projet de loi C-202

En 2025, de grands efforts de représentations politiques ont été déployés dans le but de faire progresser C-202, la nouvelle mouture du projet de loi visant à protéger la gestion de l'offre dans les négociations commerciales. L'organisation a ainsi pris part à des réunions, des comités ainsi qu'à des rencontres avec des députés et sénateurs fédéraux. Le projet de loi a été adopté sans modifications en juin par le Sénat. L'adoption de cette loi marque une étape importante pour la protection des fermes laitières. Il aura fallu sept années de travail acharné, et trois moutures du projet de loi, pour en arriver à ce succès.

Stratégie d'influence pour la gestion de l'offre

En vue de la révision de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM) prévue en 2026, Les Producteurs de lait du Québec ont mis en œuvre un plan d'action visant à renforcer l'appui des gouvernements, des partenaires, du milieu des affaires et du grand public. Cette démarche a porté fruit : les gouvernements du Québec et du Canada ont réaffirmé à plusieurs reprises au cours de l'année leur engagement à protéger le système de gestion de l'offre dans le cadre d'éventuelles négociations commerciales. De plus, le milieu des affaires a manifesté son appui, notamment en adoptant une résolution en faveur de la défense de la gestion de l'offre lors du congrès annuel de la Chambre de commerce du Canada.

Par ailleurs, Les Producteurs de lait du Québec ont participé aux consultations publiques menées par les gouvernements du Canada et du Québec sur l'ACEUM, en transmettant des lettres et en appuyant le mémoire des Producteurs laitiers du Canada.

De plus, à la suite des campagnes électorales municipales et fédérale tenues en 2025, des démarches de représentations et des envois de lettres ont été réalisés auprès des nouveaux élus afin de les sensibiliser aux enjeux du secteur laitier, notamment dans le contexte de l'examen de l'ACEUM.

Relations gouvernementales

Les Producteurs de lait du Québec s'assurent de défendre en continu les intérêts des producteurs auprès des autorités politiques et administratives des gouvernements québécois et canadien.

En 2025, des efforts ont été déployés au Québec pour faire connaître et assurer l'avancement de différents dossiers liés à la production laitière, dont ceux concernant l'adaptation à la nouvelle mouture du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers et le renouvellement de la politique bioalimentaire du Québec. Des rencontres avec des représentants du gouvernement ont notamment eu lieu. Les Producteurs de lait du Québec ont également participé aux consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec.

De la veille et des suivis quant aux autres accords commerciaux en négociation ont aussi été assurés en 2025. Des représentations ont également été effectuées dans le contexte de l'adoption du projet de loi 112, sur le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada, auprès du gouvernement.

Autres dossiers et réalisations

La revue *Le producteur de lait québécois*

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue l'un des principaux mandats en matière de communication avec les producteurs.

En complément des dix numéros imprimés et expédiés à tous les producteurs, le volet numérique de la revue, accessible à revue.lait.org, a continué d'être enrichi au cours de l'année. Cette plateforme permet de consulter les plus récents articles directement sur des pages web conviviales, plutôt qu'en format PDF. Elle vient répondre à une demande exprimée par plusieurs producteurs de pouvoir lire en ligne leur revue et d'être en mesure de partager facilement des articles entre eux et sur les réseaux sociaux.



Rencontres visant à renforcer l'appui des gouvernements, des partenaires et du milieu des affaires





Campagne *Valeurs collectives*, mettant en lumière la valeur collective de la production laitière au Québec



Document d'information présentant les résultats d'un sondage sur la gestion de l'offre



Visuel des journées de réflexion 2025



Affiche produite dans le cadre des Portes ouvertes sur les fermes du Québec

Gestion de la réputation et mise à jour des dossiers d'enjeux

Les Producteurs de lait du Québec suivent et documentent un large éventail de dossiers d'enjeux. Que ce soit par rapport à l'alimentation et la santé des bovins laitiers, au bien-être animal, à l'environnement ou aux questions sociales et politiques, de nombreux sujets font l'objet de suivis et de recherche constante mettant en valeur les connaissances scientifiques les plus à jour. L'organisation fait d'ailleurs partie d'un groupe pancanadien de gestion des enjeux touchant la production laitière et les produits laitiers. Ce groupe assure une veille médiatique et s'occupe, s'il y a lieu, de la gestion de crise.

Relations avec les médias et relations publiques

En termes de relations avec les médias, Les Producteurs de lait du Québec répondent en continu aux demandes des journalistes, préparent des communiqués, rédigent des répliques et organisent, le cas échéant, des activités de presse afin de susciter l'intérêt des médias pour nos enjeux prioritaires.

Différentes actions de relations publiques ont aussi été menées en 2025 afin de créer, maintenir et renforcer des relations de confiance avec les différents publics. Parmi celles-ci figurent les campagnes *Valeurs collectives*, mettant en lumière la valeur collective de la production laitière au Québec, et celle des Fromages d'ici, *Une pointe de fierté*.

Plans de communication

Plusieurs plans ont été élaborés et exécutés en 2025 afin de soutenir les différentes actions de communication de l'organisation. Ce fut le cas concernant la planification stratégique, la demande de soutien pour l'adaptation au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers, le plan de développement durable, la révision du prix aux producteurs et le lancement du nouvel extranet aux producteurs.

Promotion de la profession

En 2025, les Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'Union des producteurs agricoles se sont tenues le 7 septembre. Huit fermes laitières ont ouvert leurs portes au public pour partager de l'information sur l'agriculture d'ici et sur les gestes que les producteurs accomplissent au quotidien pour protéger l'environnement et assurer le bien-être de leurs animaux. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi participé aux initiatives de l'Union des producteurs agricoles pour promouvoir l'achat local, en collaborant, entre autres, au site *Mangeons local plus que jamais!*

Le programme éducatif *La route du lait*, qui vise à valoriser et à démystifier la production laitière chez les jeunes du primaire, s'est poursuivi en 2025. Une vidéo 360, où l'on peut naviguer à l'aide d'un curseur ou d'un casque de réalité virtuelle, permet de regarder partout autour et vivre la pleine immersion pour en apprendre davantage sur le quotidien des producteurs et de leurs vaches. Un guide pédagogique séparé en 3 sections (volet informatif, volet activités et idées de recettes) ainsi qu'une tournée animée par un producteur laitier ou un animateur spécialisé (disponible dans la grande région de Montréal) vient compléter le programme. 119 sorties dans des classes des régions de Laval, Montréal et la Montérégie ont été effectuées dans l'année scolaire 2025-2026, rejoignant 5 520 élèves.

Formation et vie syndicale

Des formations sont offertes aux nouveaux élus et aux membres du conseil d'administration de l'organisation chaque année. Des réunions avec les secrétaires des groupes régionaux concernant des dossiers reliés à leur fonction sont organisées périodiquement. La Direction collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des journées de réflexion et des assemblées générales de l'organisation.

Coordination des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre

Avec ses partenaires, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les autres groupes sous gestion de l'offre, la Direction poursuit son mandat de coordination des activités de communication du Mouvement pour la gestion de l'offre (mouvementgo.ca).

Publications >
des pages
Facebook de
Daniel Gobeil
et des
Producteurs
de lait du
Québec

Outils de communication

- Site web lait.org
- Extranet des producteurs
- Bulletin hebdomadaire *Laitb'do*
- Rapport annuel
- Brochure sur la gestion de l'offre
- Envois postaux
- Site web revue.lait.org
- Revue *Le producteur de lait québécois*
- Capsules vidéos
- Documents d'information
- Assemblées de producteurs

Médias sociaux

- Facebook : [@ProdLaitQc](https://www.facebook.com/ProdLaitQc)
- Facebook Daniel Gobeil : [@DanielGobeilPLQ](https://www.facebook.com/DanielGobeilPLQ)
- Instagram : [@ProdLaitQc](https://www.instagram.com/ProdLaitQc)
- YouTube
- LinkedIn

Ces plateformes visent à répondre aux besoins d'information, à vulgariser le travail de l'organisation, à valoriser la profession et à promouvoir la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Une grande attention est portée aux visuels et à l'interactivité en priorisant des contenus dynamiques, exclusifs et originaux, dont des vidéos.

Nombre d'abonnés

Facebook

Les Producteurs de lait du Québec : **22 280**
Daniel Gobeil : **1 701**

Instagram : **2 170**

LinkedIn : **2 583**

YouTube : **717**



Marketing

La Direction marketing est responsable de tous les programmes francophones de publicité et de promotion des produits de la famille laitière sur l'ensemble du territoire québécois de même qu'une partie importante des efforts de valorisation de la profession. La représentation en matière de nutrition auprès des professionnels de la santé, certaines recherches de tendances en consommation de même que les rapports de performance des différentes catégories de produits laitiers relèvent des Producteurs laitiers du Canada.



Audrey Boyle,
conseillère
principale –
commandites



Sara Bujold,
conseillère principale –
publicité



Alyssa Chapleau,
chargée au marketing
numérique



Julie Gélinas,
directrice du
marketing



Elyse Papillon,
technicienne
marketing



Lucy Royer,
technicienne
administrative

Lait

Dès mai, la 10^e édition de l'émission *Arrive en campagne*, animée par Bob le Chef, diffusée sur les ondes de TVA, a mis en scène une famille urbaine qui partage 24 heures

dans le quotidien d'une famille agricole. Les deux épisodes consacrés à la production laitière ont été tournés au Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec un premier arrêt à la Ferme Lalan7 chez la famille Lalancette, producteurs de lait biologique, puis à la Ferme du Fjord, chez la famille Gobeil.

Le 26 mai, le Lait a lancé la campagne publicitaire *La Protectrice*, réalisée par la cinéaste Monia Chokri, soulignant l'importance de protéger la production laitière québécoise. À travers une approche cinématographique, l'effort publicitaire met en lumière le lien intergénérationnel entre les familles d'ici et leur attachement au territoire. Déployés à la télévision, au cinéma, sur le web, en affichage extérieur, en imprimé, avec des pièces numériques et des contenus spécifiques destinés aux réseaux sociaux, les efforts se sont poursuivis jusqu'au 29 juin.

Le 30 juin, une nouvelle série de vidéos intitulée *Notre lait. Nos régions.* a été lancée. Présentée à la télévision en format de 15 secondes ainsi qu'en imprimé, en affichage et sur les plateformes numériques, elle met en valeur les engagements et les actions inspirantes des producteurs de lait à travers les régions du Québec. La série comprend 12 vidéos.

Le 25 août, le Lait a dévoilé une nouvelle offensive destinée à réaffirmer la place du lait auprès de la génération Z. Dans un contexte où 74 % des jeunes adultes privilégient les expériences vécues aux interactions virtuelles, la campagne *Sors le groupe de la convo* proposait un concours immersif offrant la chance aux jeunes de décrocher l'un des trois lots de 10 000 \$ pour donner vie aux projets et idées qui les animent. Diffusée tout au long de la rentrée, l'élan s'articulait autour



d'une expérience numérique, de l'affichage d'impact, de la vidéo en ligne, d'initiatives avec des influenceurs ainsi que des publications sur les médias sociaux.

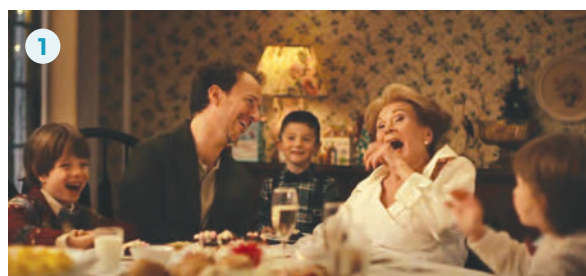
Le 14 septembre marquait le début de la campagne automnale. Avec le slogan *Servez-vous-en*, l'offensive se voulait à la fois une invitation à remplir son verre, complice de moments de connexion et de petits bonheurs du quotidien. Jusqu'au 12 octobre, elle se déclinait en messages vidéo à la télévision et sur le web, en affichage extérieur et numérique ainsi que sur les réseaux sociaux.

La campagne des Fêtes 2025 a débuté le dimanche 30 novembre. Elle mettait en scène une dynamique familiale bien répandue : celle des « grands-parents gâteaux », toujours pris entre les règles de leurs enfants... et les demandes irrésistibles de leurs petits-enfants. Deux vidéos de 30 secondes, diffusées à la télévision et sur le web jusqu'au 31 décembre, ont mené à un message final dévoilé lors de la soirée de fin d'année, avec nulle autre que Janette Bertrand, présentée comme arrière-grand-mère gâteau. Celui-ci a d'ailleurs été couronné grand gagnant au concours *Bye Bye de la pub*, qui récompense les meilleures créations publicitaires. Ce déploiement s'est enrichi d'affichage, de contenu sur les réseaux sociaux et de la vente de chandails thématiques au profit des Banques alimentaires du Québec ainsi qu'une 9^e année de partenariat avec Ciné-Cadeau.

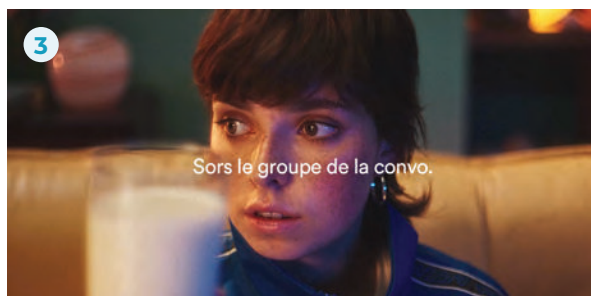
Un tout nouveau concept a vu le jour, en partenariat avec Bell média : *Le Peste de fin d'année*, une émission du réveillon où les enfants du Lait revisitent à leur façon les moments marquants de 2025. Le moment télévisuel était diffusé simultanément le 31 décembre sur Noovo, Crave, Canal Vie, Canal D, Z et [noovo.ca](https://www.noovo.ca). Un plan de promotion a soutenu le projet tout au long de décembre, avec des présences sur RDS, Rouge FM, Noovo Info, Crave ainsi que sur les plateformes télé, numériques, sociales, radio et affichage.

Commandites

En 2025, le Lait a été plus que jamais synonyme de plaisir, de solidarité et d'engagement. Partenaire majeur de Vélo Québec, le Lait a été au cœur des grands rendez-vous cyclistes qui ont marqué la saison. Le Festival Go vélo Montréal a démarré en force avec le Défi métropolitain. Quelques jours plus tard, les rues de Montréal ont vibré au rythme des vélos lors du Tour la Nuit et du Tour de l'Île. La Petite Aventure a ensuite permis aux cyclistes participants de parcourir la Montérégie et le Centre-du-Québec pendant trois jours, ponctués de dégustations de fromages. La saison s'est conclue au Mont-Orford avec le Défi Vélo Mag, où les participants ont profité d'un lait au chocolat bien mérité.



- 1 Publicité Lait du *Bye Bye* avec Janette Bertrand
- 2 Publicité Lait Noël, grands-parents gâteaux
- 3 Publicité Lait, *La Protectrice*
- 4 Publicité Lait, Valeurs collectives



- 1 Commandite Téléthon Enfant Soleil
- 2 Publicité Lait, Servez-vous-en
- 3 Publicité Lait Gen Z, Sors le groupe de la convo
- 4 Commandite Vélo Québec

Le Lait a été à l'honneur lors de la 59^e Finale des Jeux du Québec à Trois-Rivières pour soutenir les performances des jeunes athlètes.

Le partenariat du Lait à la Traversée internationale du lac Saint-Jean a contribué au succès de cette compétition d'envergure également propice à des festivités thématiques inoubliables.

Le Lait a aussi été présent dans des événements culturels majeurs. Aux Francos de Montréal, le Bar à lait frappé a séduit les festivaliers. À ÎLESONIQ et au festival Fono, le *photobooth* géant en forme de verre de lait a créé une expérience immersive sans précédent. Le Salon du livre de Montréal a quant à lui accueilli l'Espace Jeunesse Le Lait, où petits et grands ont pu participer à des activités créatives et repartir avec des berlingots de lait.

Le Lait, partenaire de la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, s'est associé aux Journées de la persévérance scolaire où des milliers de jeunes se sont réunis à la Place Bell de Laval en compagnie de Laurent Duvernay-Tardif et ses invités.

Le Lait a soutenu la campagne *Porte ton pyj* au profit d'Enfant Soleil, une initiative qui se déroule toute l'année dans les écoles du Québec pour sensibiliser les jeunes et amasser des dons. Cette campagne a culminé durant le Téléthon Enfant Soleil, où Les Producteurs de lait du Québec, fiers partenaires, ont remis un chèque représentant les dons recueillis grâce à cette initiative touchante et rassembleuse.

Dans le cadre de son engagement envers la réussite éducative et la nutrition, le Lait a collaboré avec le Club des petits déjeuners pour plusieurs événements majeurs. Le Défi Fat Bike, le Déjeuner des grands et la Classique Golf Vélo ont permis de recueillir des fonds essentiels.

Le Lait a aussi été présent lors du Forum marquant la 30^e édition de la Semaine québécoise des familles, un espace de dialogue et de collaboration réunissant les acteurs engagés pour le bien-être des familles.

Par ailleurs, Les Producteurs de lait du Québec ont poursuivi leur partenariat avec l'Association des expositions agricoles du Québec (AEAQ) pour maximiser leur présence à 22 événements régionaux. L'organisation a également soutenu la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC), la Fondation Ste-Justine, Les Banques alimentaires du Québec et 121 organismes de bienfaisance en fournissant des produits laitiers pour leurs paniers de Noël.

Lait biologique

Une étude auprès de consommateurs a permis d'obtenir une compréhension plus fine et plus précise du marché et nourrir les actions marketing. Une vidéo sur le lait biologique a été diffusée dans le cadre de la série *Notre lait. Nos régions*. Elle a été présentée à la télé et sur le web, en plus de parutions dans les journaux. Un message de 30 secondes mettant

en vedette le lait biologique a été intégré à la campagne générique du Lait : *Servez-vous-en*. Le portrait d'une ferme laitière biologique de la région de Lotbinière a fait l'objet d'un topo TVA à *Salut! Bonjour!*, accompagné d'un article web pour prolonger la visibilité. Des actions de soutien marketing ont permis la collaboration avec 6 transformateurs laitiers du Québec et le déploiement de 80 projets promotionnels assurant la bonification de commandes de lait biologique.

Le partenariat avec le Festival NORR s'est poursuivi pour une 2^e année consécutive auprès des amateurs de plein air. L'Escale Lait Bio a offert des collations à base de yogourt et de fromages biologiques, tout en profitant d'un espace détente en plein air, parfaitement intégré à l'environnement naturel. Michèle Lalancette, présidente du Syndicat des Producteurs de lait biologiques du Québec, a offert une conférence enrichissante sur le sujet.

Les participants de certains événements de Vélo Québec ont également pu découvrir les produits bios avec une sélection de fromages biologiques alors que les visiteurs des Francos de Montréal ont pu savourer du lait bio dans les laits frappés du bar laitier.

Lait-école

Près de 7 547 414 berlingots de lait ont été distribués dans 536 écoles primaires du Québec durant l'année scolaire 2024-2025. La collaboration des Producteurs de lait du Québec avec le ministère de l'Éducation et la Fédération des centres de services scolaires du Québec demeure ainsi une priorité pour contribuer à la saine alimentation des enfants et soutenir la réussite scolaire.

Recettes d'ici

Avec plus de 1 950 recettes appétissantes et adaptées à tous les besoins, plus de 130 articles éducatifs et divertissants, un menu de la semaine et son outil vide-frigo répondant au besoin des consommateurs, Recettes d'ici constitue un excellent carrefour d'inspiration.



Dans l'objectif de mieux rejoindre les diverses communautés culturelles, Recettes d'ici a lancé une première initiative de contenu numérique où elle va à la rencontre de trois figures influentes de ce segment. À travers des capsules, ces personnalités partagent des recettes inspirées de leur culture et des ingrédients d'ici qui nourrissent leur créativité. En tout, 15 recettes originales ont été créées, chacune mettant en valeur la richesse et la polyvalence des produits laitiers.



PHOTO: FESTIVAL NORR



PHOTO: VINCE NOEL



PHOTO: BREAKFAST CLUB OF CANADA



- 1 Commandite Festival NORR
- 2 Commandite Francos de Montréal
- 3 Commandite Club des petits déjeuners / Défi Fat Bike
- 4 Recettes d'ici – Ashtalieh (crème-dessert moyen-orientale)



- 1 Commandite Vélo Québec
2 3 Conseiller virtuel Froméo

Lait au chocolat

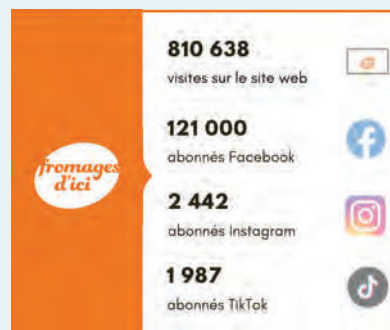
Le Lait au chocolat a rayonné à l'occasion de 94 tournois de hockey et de ringuette durant la saison 2024-2025. Il a de plus été à l'honneur dans 14 courses à pied à travers la province.



Fromages d'ici

Campagnes publicitaires

Une nouvelle campagne publicitaire, *Une pointe de fierté*, a été dédiée à la valorisation des fromages d'ici. Déployée à la télévision, sur le web, en affichage et sur les médias sociaux, cette offensive rendait honneur non seulement au savoir-faire fromager, mais aussi à une matière première de qualité. En complément, 151 fromageries et fromageries-marchandes de la province ont remis à leur clientèle des autocollants humoristiques pour encourager et féliciter l'achat de fromages du Québec.



Trois partenariats stratégiques ont été renouvelés en 2025, permettant de poursuivre l'enrichissement de l'expérience des amateurs de fromages. D'abord, la SAQ a réalisé de nouveaux accords vins et fromages d'ici, en plus d'ajouter de nouveaux contenus éditoriaux sur son site web. En collaboration avec l'Association des microbrasseries du Québec, les consommateurs ont aussi pu découvrir les accords entre bières de microbrasserie québécoises et fromages d'ici grâce à des présentoirs éducatifs déployés à travers la province. Au total, plus de 100 dégustations ont eu lieu dans 14 régions. Enfin, la collaboration avec IGA a permis de s'associer à nouveau au calendrier de l'Avent des fromages artisanaux québécois, accompagné d'un concours exclusif offrant un an de fromages d'ici à trois gagnants.

En numérique, Froméo, le conseiller virtuel inspiré par l'intelligence artificielle, a été lancé afin de faciliter la découverte des fromages québécois et de mieux répondre aux attentes des consommateurs. De son côté, la série web *À la fine pointe* a poursuivi sa mission de valorisation du savoir-faire fromager d'ici en mettant en lumière quatre nouvelles fromageries à travers des capsules diffusées sur les plateformes numériques et sociales.

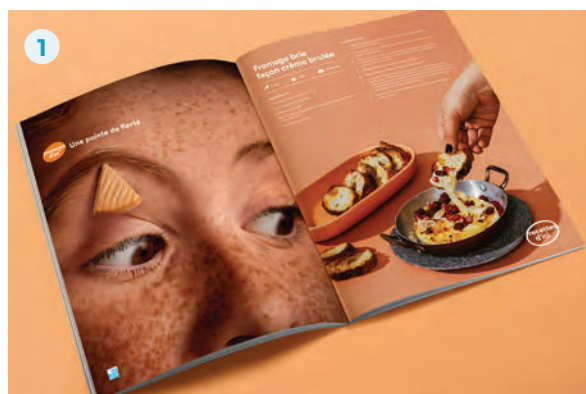
Pour les Fêtes, la campagne des Fromages d'ici a invité les consommateurs à privilégier les fromages d'ici à titre de cadeaux d'hôtes. Les visuels ont été diffusés en affichage ainsi qu'à travers une couverture régionale et en numérique, notamment avec des influenceurs et un article thématique dans le magazine *Véro*.

Commandites

45 dégustations de fromages au profit de diverses causes caritatives ont été déployées à l'échelle du Québec. L'Orchestre symphonique de Montréal, le tournoi de tennis de l'Omnium Banque Nationale présenté par Rogers, l'ITHQ et le concours Sélection Caseus, qui célèbre les meilleurs fromages du Québec, ont garni le registre des alliances profitables. Les Producteurs de lait du Québec ont aussi renouvelé leur partenariat avec le Centre d'expertise fromagère du Québec, dont la mission est d'appuyer une production fromagère de qualité, saine, durable, rentable et qui contribue au développement régional.

Crème

Durant cette année de collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, c'est 15 676 790 contenants de petits fruits qui ont été imprimés avec la référence recettesdici.com, encourageant les consommateurs à cuisiner avec la crème, bien sûr, mais aussi avec l'ensemble des produits laitiers. Cette identité promotionnelle s'est aussi fréquemment retrouvée à l'honneur dans de nombreuses circulaires des supermarchés du Québec, maximisant ainsi la portée du partenariat de longue date. De plus, Recettes d'ici s'est joint à titre de partenaire gourmand à la première édition de l'événement Fraîches en fête, qui célèbre les récoltes automnales des fraises et des framboises.



- 1 Imprimé pour la campagne Fromages d'ici, Une pointe de fierté
- 2 Commandite tournoi de tennis de l'Omnium Banque Nationale
- 3 Partenariat avec l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec

Finances et administration

La Direction finances et administration a la responsabilité de traiter les opérations comptables et de produire l'information financière de l'ensemble des fonds de l'organisation. Elle assure les opérations financières du Fonds du pool pour la mise en marché du lait produit au Québec, incluant les paiements aux producteurs, aux transporteurs et aux fournisseurs de services, ainsi que la facturation aux usines. De plus, la Direction enregistre les transactions d'achat et de vente de quota des producteurs de lait du Québec effectuées par le Système centralisé de vente des quotas. Elle fournit également un soutien administratif et des conseils financiers aux instances de l'organisation et à la Direction générale.



Martine Bédard,
technicienne
comptable



Geneviève Bordeleau,
technicienne
comptable



Claudia Larouche,
comptable de gestion



Nazgul Lim,
technicienne
comptable



Nancy Noiseux,
agente au paiement
du lait



Elaine Pellerin,
coordonnatrice au
service de paiement
du lait



Cesar Perez Huanca,
commis comptable



Patrick Verstricht,
directeur finances et
administration

Les faits saillants de l'année

Modifications à la politique de paiement

Depuis le début de l'année 2025, l'évolution des préférences des consommateurs vers les produits laitiers plus riches en protéines a stimulé la demande pour cette composante. Parallèlement, le ratio solide non gras/gras (SNG/G) observé à la ferme a diminué plus rapidement que prévu, en raison d'une hausse marquée de la teneur en matière grasse du lait. Ce contexte a rendu nécessaire un ajustement de la politique de paiement afin de mieux équilibrer l'offre et la demande de protéines.

C'est pourquoi les offices des provinces de P5 ont approuvé, à compter du 1^{er} août 2025, une modification des prix pour les SNG de niveau 2. La protéine devenait alors rémunérée au prix de la classe 4a, tandis que le lactose et les autres solides l'étaient à 0,90 \$/kg. Les SNG situés sous le ratio de marché (2,00) ont continué d'être payés au prix intraquota de niveau 1, conformément à la politique en vigueur.

En décembre 2025, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a publié la demande d'approbation visant une nouvelle modification de la politique de paiement des SNG/G des protéines à compter du 1^{er} janvier 2026. Depuis cette date, les protéines de niveau 2 sont rémunérées au prix mensuel de la classe 4a plus 3,00 \$/kg.

Hausse de la contribution pour le Fonds de développement de l'industrie laitière

Suivant l'adoption de la résolution sur la contribution des producteurs de lait au Fonds de développement de l'industrie laitière par l'Assemblée générale annuelle de 2025, la contribution pour le Fonds est passée de 0,0008 à 0,0016 \$/kg de solides totaux le 1^{er} août 2025.

Changement aux mécanismes administratifs du Système centralisé de vente des quotas

Depuis février 2025, les avis de vente de quota et les états de compte des achats de quota ne sont plus transmis par la poste. Ces documents sont maintenant accessibles uniquement sur l'extranet des producteurs.

Aussi, depuis mai 2025, le système de réponse interactive (RVI) qui permettait de soumettre des offres d'achat ou de vente des quotas par téléphone a été mis hors service. Cela s'imposait, le système étant devenu obsolète et le fournisseur n'étant plus en mesure d'en assurer le maintien. Depuis cette date, les offres d'achat ou de vente des quotas sont effectuées exclusivement sur l'extranet des producteurs.

Services de vérification des déclarations de l'utilisation du lait

Au cours de l'année 2025, la Commission canadienne du lait a réalisé la vérification des déclarations d'utilisation du lait de 112 entreprises laitières du Québec visées par les conventions, pour un total de 1 540 périodes vérifiées.

États financiers de 2025

Les montants aux états financiers non consolidés qui se trouvent dans les prochaines pages sont présentés en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Le Fonds d'administration, excluant les activités des Programmes-qualité du lait, présente un excédent des produits sur les charges de 1,8 million \$, alors que le solde de fonds libre d'affectations s'élève à 14,8 millions \$.

Comme par les années précédentes, les retenues-qualité ont été insuffisantes pour soutenir les coûts liés à l'amélioration de la qualité du lait et, notamment, l'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes. L'insuffisance des produits sur les charges imputées au Fonds d'administration en 2025 est de 0,2 million \$.

Quant au Fonds de publicité et promotion, l'excédent des produits sur les charges est de 4,7 millions \$, alors que le solde de fonds libre d'affectations s'élève maintenant, en fin d'exercice, à 24,9 millions \$.

RÉPARTITION DES VENTES PAR CLASSES DE FABRICATION AU QUÉBEC – 2025

Classe	Description	% Solides totaux	% Recettes
1a	Lait et boissons laitières	13,43	16,67
1b	Crème	3,79	4,85
2a	Yogourt	9,84	9,29
2b	Crème glacée, crème sure, laits frappés et boissons nutritives	1,83	1,91
3a	Fromages fins et fromages non mentionnés en classes 3b ou 3c	10,95	11,57
3b	Cheddar	12,40	13,68
3c	Asiago, brick, colby, farmer, féta, gouda, havarti, jack, monterey jack, mozzarella, muenster, paneer, parmesan, suisse	20,48	19,61
4a	Beurre et poudre de lait	23,98	17,98
4b	Lait concentré destiné à la vente au détail et pertes extraordinaires	3,28	4,42
4d	Inventaires et retours en lait de consommation jeté	0,02	0,02
Total		100,00	100,00



La Commission canadienne du lait a réalisé la **vérification des déclarations d'utilisation du lait de 112 entreprises laitières** du Québec visées par les conventions, pour un total de **1 540 périodes vérifiées**

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2025

	Prix du lait – intraquota						Prime qualité CMML ¹
	Matière grasse \$/kg	Protéine de niveau 1 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 1 \$/kg	Protéine de niveau 2 \$/kg	Lactose et autres solides de niveau 2 \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Janvier	13,5888	10,8730	0,9000	2,4190	0,6300	101,60	0,1973
Février	13,6911	10,8599	0,9000	2,3000	0,6300	102,32	0,1866
Mars	13,6825	10,8872	0,9000	2,0527	0,6300	101,53	0,1777
Avril	13,5135	11,2734	0,9000	1,8961	0,6300	101,56	0,1643
Mai	13,5090	10,4603	0,9000	1,9053	0,6300	98,03	0,1724
Juin	13,3793	11,0357	0,9000	1,9989	0,6300	97,88	0,1872
Juillet	13,3775	11,4201	0,9000	2,0554	0,6300	97,40	0,2185
Août	13,4367	10,4609	0,9000	2,9788	0,9000	95,74	0,2278
Septembre	13,3719	10,8430	0,9000	2,8184	0,9000	98,62	0,2144
Octobre	13,3708	10,7331	0,9000	2,6568	0,9000	99,84	0,1993
Novembre	13,1549	10,5116	0,9000	2,6753	0,9000	99,76	0,1811
Décembre	13,2117	10,4921	0,9000	2,5900	0,9000	100,48	0,1733

	Prix du lait – intraquota				Prime qualité CMML ¹
	Matière grasse \$/kg	Protéine (prix pondéré) \$/kg	Lactose et autres solides (prix pondéré) \$/kg	Valeur d'un hl moyen ² \$/hl	Volume \$/hl
Prix moyen annuel 2025	13,4394	10,3990	0,8918	99,54	0,1900
Prix moyen annuel 2024	13,6315	10,3032	0,8844	98,78	0,2039

¹ Prime mise en application si la moyenne pondérée provinciale annuelle de cellules somatiques prévue aux conventions de mise en marché du lait est atteinte. Cette prime est financée à parts égales par les producteurs et les entreprises laitières.

² La composition de l'hectolitre moyen varie annuellement. En 2024 : Matière grasse : 4,3493 kg/hl Protéine : 3,3253 kg/hl Lactose : 5,9198 kg/hl.
En 2025 : Matière grasse : 4,4196 kg/hl Protéine : 3,3509 kg/hl Lactose : 5,9409 kg/hl.

Les recettes provenant des ventes de lait du Fonds du pool se sont élevées à 3,6 milliards \$ en 2025. Les frais de transport et de mise en commun des frais de transport ont augmenté, passant de 134,5 millions \$ en 2024 à 140,8 millions \$ en 2025.

Les quantités traitées par l'entremise du Système centralisé de vente des quotas ont été inférieures à celles de 2024, ce qui explique que la valeur des transactions ait à nouveau diminué en 2025.

Pour terminer, les états financiers du Fonds de défense des producteurs de lait sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle et ne sont pas consolidés avec ceux qui suivent. Ce fonds sert à soutenir les coûts des projets et des activités reliés à la défense des producteurs de lait, notamment ceux engagés dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et par le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO), dont la coordination administrative est assurée par la Direction.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2025

	Janvier à avril	Mai à juillet	Août à décembre
	\$/kg de ST ¹		
Administration du plan conjoint et Fonds de défense	0,03663	0,03663	0,03615
Contribution à l'UPA	0,00657	0,00657	0,00705
Total partiel	0,04320	0,04320	0,04320
Publicité et promotion	0,10010	0,09930	0,09930
Fonds de développement	0,00080	0,00080	0,00160
Total	0,14410	0,14330	0,14410

¹ Solides totaux

États Financiers 2025

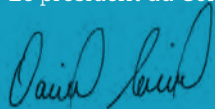
Rapport de la Direction

La responsabilité des états financiers non consolidés et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la Direction des Producteurs de lait du Québec (ci-après l'« Organisation »). Les états financiers non consolidés ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui sont présentés distinctement lors de l'assemblée annuelle, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de l'Organisation est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que nous pouvons nous fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers non consolidés. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la Direction.

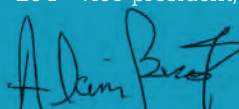
L'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., nommé par l'Assemblée générale, a audité les états financiers non consolidés de l'Organisation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et a présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Daniel Gobeil

Le 1^{er} vice-président,



Alain Brassard

Le 27 février 2026

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux producteurs visés par le Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés des Producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) (ci-après l'« Organisation »), qui comprennent le bilan non consolidé au 31 décembre 2025 et les états non consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie ainsi que de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool et de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait ont fait l'objet d'un audit d'états financiers distinct et n'ont pas été inclus dans les états financiers non consolidés ci-joints. Cela résulte d'une décision prise par la Direction il y a plusieurs années. À cet égard, ces états financiers non consolidés ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers non consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024 n'ont pas été définies. Nous avons exprimé une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers non consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers non consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers non consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers non consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers non consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisation;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisation    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers non consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers non consolid  s, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers non consolid  s repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le;
- nous obtenons des   l  ments probants suffisants et appropri  s concernant l'information financi  re des entit  s et activit  s du groupe pour exprimer une opinion sur les   tats financiers non consolid  s. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la r  alisation de l'audit du groupe, et assumons l'enti  re responsabilit   de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Brossard

Le 27 f  vrier 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilit   publique n   A117013

Résultats non consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de développement \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Produits						
Prélèvements	20 752	49 195	561	12 580	83 088	81 826
Retenues-qualité	992	—	—	—	992	1 090
Intérêts	1 148	708	—	564	2 420	3 453
	22 892	49 903	561	13 144	86 500	86 369
Charges						
Activités de promotion	—	5 581	—	—	5 581	4 162
Campagnes publicitaires	—	20 460	—	—	20 460	17 281
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 214	18 003	—	—	19 217	22 895
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	3 333	—	—	—	3 333	3 330
Exploitation	10 941	1 138	—	—	12 079	11 548
Formation, information et publications	225	—	—	—	225	210
Programme pour la croissance des marchés	—	—	—	285	285	—
Programme proAction	1 873	—	—	—	1 873	1 816
Programmes-qualité du lait	629	—	—	—	629	713
Quote-part de la perte de Novalait inc.	—	—	313	—	313	265
Recherche	428	—	—	—	428	371
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	559	—	—	—	559	604
Réunions des administrateurs et des membres	2 042	—	—	—	2 042	1 803
	21 244	45 182	313	285	67 024	64 998
Excédent des produits sur les charges	1 648	4 721	248	12 859	19 476	21 371

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution des soldes de fonds non consolidée

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

	Fonds d'administration		
	Grevé d'affectations externes		Libre d'affectations \$
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux Programmes- qualité du lait \$	
Soldes de fonds au début	5 746	(227)	14 844
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(659)	(196)	2 503
Acquisitions nettes d'immobilisations	2 343	—	(2 343)
Virement interfonds	—	227	(227)
Soldes de fonds à la fin	7 430	(196)	14 777

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Fonds de compensation* \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Recettes					
Provenant des ventes de lait (note 10)	3 610 835	–	–	3 610 835	3 547 034
Intérêts	546	–	–	546	881
	3 611 381	–	–	3 611 381	3 547 915
Distribution des recettes					
Versements nets aux producteurs	3 374 713	–	–	3 374 713	3 315 584
Déduction pour frais de transport	139 257	(139 257)	–	–	–
Prélèvements	83 088	–	–	83 088	81 826
Retenues-qualité	992	–	–	992	1 090
Cession temporaire de quotas	7 280	–	–	7 280	7 548
Frais d'analyse des échantillons de lait	3 917	–	–	3 917	3 168
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	1 625	–	–	1 625	1 673
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 11)	–	140 774	–	140 774	134 548
Programme de calibrage	177	–	–	177	186
Programme de lait-école	279	–	–	279	292
Vérification et analyses relatives au paiement du lait	344	–	–	344	332
	3 611 672	1 517	–	3 613 189	3 546 247
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes	(291)	(1 517)	–	(1 808)	1 668
Soldes à verser aux (à percevoir des) producteurs au début	73	(1 415)	150	(1 192)	(2 860)
Soldes à verser aux (à percevoir des) producteurs à la fin (note 12)	(218)	(2 932)	150	(3 000)	(1 192)

* Fonds de compensation constitué en vertu de l'article 7.11 des conventions de mise en marché du lait relativement à une contamination de lait d'un silo d'usine.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Fonds de publicité et promotion		Fonds de développement		Fonds de mise en marché du lait		
Investi en immobilisations	Libre d'affectations	Grevé d'affectations externes	Libre d'affectations	Libre d'affectations	2025 Total	2024 Total
		Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommis)				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
15	20 129	2 343	(223)	12 659	55 286	33 915
(7)	4 728	166	82	12 859	19 476	21 371
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
8	24 857	2 509	(141)	25 518	74 762	55 286

Évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

	2025 \$	2024 \$
Recettes provenant des producteurs de lait pour l'achat de quotas	167 289	185 573
Versements aux producteurs de lait pour la vente de quotas	167 388	184 819
Excédent (insuffisance) des recettes sur les versements	(99)	754
Réserve d'ajustements au début	7 645	6 891
Réserve d'ajustements à la fin (note 6)	7 546	7 645

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Flux de trésorerie non consolidés

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, du Fonds de développement de l'industrie laitière et du Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale	19 476	21 371
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	440	548
Amortissement de l'actif incorporel	373	358
Perte de valeur relative aux actifs	—	229
Quote-part de la perte de Novalait inc.	313	265
	20 602	22 771
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés		
Excédent (insuffisance) des recettes sur la distribution des recettes du Fonds du pool	(1 808)	1 668
Excédent (insuffisance) des recettes sur les versements du Système centralisé de vente des quotas	(99)	754
Autres (note 16)	(24 646)	19 207
	(26 553)	21 629
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(5 951)	44 400
Activités d'investissement		
Acquisitions de placements	(14 094)	(9 122)
Dispositions de placements	7 540	2 545
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(772)	(165)
Acquisition de l'actif incorporel	(2 144)	(2 263)
Sommes à percevoir des producteurs	(371)	134
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(9 841)	(8 871)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(15 792)	35 529
Encaisse au début	84 461	48 932
Encaisse à la fin	68 669	84 461

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Bilan non consolidé

au 31 décembre 2025 (en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds de dévelop- pement \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	Élimination \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Actif									
Court terme									
Encaisse	3 872	6 223	—	23 349	10 481	24 744	—	68 669	84 461
Débiteurs (note 3)	409	328	—	304 939	645	1	—	306 322	296 735
Créances interfonds, sans intérêt	3 548	4 147	24	—	—	1 058	(8 777)	—	—
Placements (note 5)	1 200	2 220	—	—	4 000	—	—	7 420	12 160
Frais payés d'avance	337	1 034	—	123	—	—	—	1 494	1 728
Soldes à percevoir des producteurs	—	—	—	3 000	—	—	—	3 000	1 192
	9 366	13 952	24	331 411	15 126	25 803	(8 777)	386 905	396 276
Long terme									
Sommes à percevoir des producteurs (note 4)	—	—	—	446	—	—	—	446	75
Placements (notes 5 et 15)									
Sociétés satellites	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Coentreprise	—	—	2 255	—	—	—	—	2 255	2 100
Autres placements	9 383	14 603	254	—	2 001	—	—	26 241	15 415
	9 383	14 603	2 509	—	2 001	—	—	28 496	17 515
Immobilisations corporelles (note 7)	944	8	—	—	—	—	—	952	620
Actif incorporel (note 8)	7 122	—	—	—	—	—	—	7 122	5 351
Autres éléments d'actif	334	—	—	—	—	—	—	334	334
	27 149	28 563	2 533	331 857	17 127	25 803	(8 777)	424 255	420 171
Passif									
Court terme									
Créditeurs (note 9)	3 218	3 698	—	324 288	9 376	285	—	340 865	355 049
Créances interfonds, sans intérêt	838	—	165	7 569	205	—	(8 777)	—	—
Réserve d'ajustements (note 6)	—	—	—	—	7 546	—	—	7 546	7 645
Revenus reportés (note 4)	188	—	—	—	—	—	—	188	154
	4 244	3 698	165	331 857	17 127	285	(8 777)	348 599	362 848
Long terme									
Revenus reportés (note 4)	894	—	—	—	—	—	—	894	2 037
	5 138	3 698	165	331 857	17 127	285	(8 777)	349 493	364 885
Soldes de fonds									
Investis en immobilisations	7 430	8	—	—	—	—	—	7 438	5 761
Grevés d'affectations externes									
Affecté aux programmes- qualité du lait	(196)	—	—	—	—	—	—	(196)	(227)
Affecté à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss)	—	—	2 509	—	—	—	—	2 509	2 343
Libres d'affectations	14 777	24 857	(141)	—	—	25 518	—	65 011	47 409
	22 011	24 865	2 368	—	—	25 518	—	74 762	55 286
	27 149	28 563	2 533	331 857	17 127	25 803	(8 777)	424 255	420 171

Engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Les Producteurs de lait du Québec sont constitués en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et regroupent les producteurs de lait de la province. À titre d'administrateurs du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, ils réalisent la mise en marché collective du lait de vache produit au Québec en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

L'Organisation est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et de la *Loi sur les impôts du Québec* et est exemptée des impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers non consolidés de l'Organisation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), à l'exception du fait que les comptes du Fonds de défense des producteurs de lait qui ont fait l'objet d'un audit distinct n'ont pas été inclus dans les présents états financiers non consolidés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement. Dans le cas des actifs et passifs financiers de l'Organisation provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou ceux qui sont rachetables en tout temps sans pénalité.

Comptabilité par fonds

Les états financiers non consolidés de l'Organisation comptent sept fonds, dont six sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat qui lui est confié. L'Organisation distingue trois secteurs d'activité :

- L'administration du plan conjoint et des services aux membres;
- La mise en marché du lait;
- L'administration d'un système d'échange des quotas.

Le premier secteur d'activité, l'administration du plan conjoint et des services aux membres, regroupe quatre fonds : le Fonds d'administration, le Fonds de publicité et promotion, le Fonds de développement de l'industrie laitière et le Fonds de défense des producteurs de lait (non présenté). Ce secteur d'activité est entièrement financé par les producteurs membres.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à l'administration de l'Organisation et du plan conjoint ainsi qu'aux programmes d'amélioration de la qualité du lait et au programme proAction sont présentés dans le Fonds d'administration et concernent notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché du lait, la Convention de transport du lait et des ententes nationales ainsi que les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélèvement pour l'administration du plan conjoint et par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les sommes recueillies pour les résultats positifs au dépistage des antibiotiques sont versées dans un fonds de compensation jusqu'à ce que celui-ci atteigne un montant maximum de 150 000 \$. Ces sommes sont conservées dans le Fonds du pool.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. L'Organisation administre ces programmes sur le territoire québécois, à l'exception du secteur de la nutrition qui est administré par Les Producteurs laitiers du Canada. Ces activités sont financées par le prélèvement pour le Fonds de publicité et promotion.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement. Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (FDILQ) (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organisme formé en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement pour le Fonds de développement de l'industrie laitière.

Le Fonds de défense a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques de ces producteurs. Ces activités sont financées par le prélèvement pour le Fonds de défense des producteurs de lait.

Le deuxième secteur d'activité, la mise en marché du lait, présente les activités du Fonds du pool. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué aux Producteurs de lait du Québec la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et de la négociation de toutes les conditions de vente.

Les actifs et les passifs afférents à la vente en commun du lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentés dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait. Ce fonds présente également les sommes recueillies afin de compenser toute usine du Québec ayant reçu du lait contaminé par un antibiotique, non détectable par une méthode rapide de détection à la réception à l'usine et qui aurait été entreposé dans un silo.

Les produits, les charges, les actifs et les passifs destinés à l'administration du Fonds de mise en marché du lait ont pour objectif de permettre de payer la part du Québec du Programme pour la croissance des marchés. Ce programme a pour objectifs de stimuler et de soutenir le développement de projets de transformation qui visent à réduire le surplus structurel de solides non gras et à favoriser la croissance des marchés. Ces activités sont financées par le prélèvement pour le Fonds relatif à l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale.

Le troisième secteur d'activité, l'administration d'un Système centralisé de vente des quotas (SCVQ), vise à faciliter les transactions entre les producteurs. Les actifs et les passifs, afférents aux transactions d'achat et de vente de quotas par les producteurs de lait du Québec, sont présentés dans le Fonds du système centralisé de vente des quotas.

Participations dans les sociétés satellites

L'Organisation a choisi de comptabiliser les participations dans les sociétés satellites selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Participation dans la coentreprise

L'Organisation a choisi de présenter des états financiers non consolidés seulement et de comptabiliser la participation dans la coentreprise selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

De plus, l'Organisation présente à la note 15 les informations additionnelles exigées dans les NCCOSBL.

Dépréciation des participations dans les sociétés satellites et la coentreprise

À chaque date de fin d'exercice, l'Organisation détermine, pour toute participation, s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Organisation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'une participation, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur une participation est comptabilisée aux résultats non consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif corporel acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Matériel et systèmes informatiques	3 et 5 ans
Équipement	5 ans
Logiciel	8 ans
Matériel roulant	8 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats non consolidés et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Les principaux produits de l'Organisation sont les produits de prélèvements et de retenues-qualité. Les produits de prélèvements sont constatés conformément aux règlements selon le nombre de kilogrammes de solides totaux contenus dans le lait lorsque le montant est déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de retenues-qualité sont constatés au moment où ils sont mesurables et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts proviennent des soldes excédentaires d'encaisse, des dépôts à terme, des prêts encaissables sur demande et des placements garantis liés aux marchés. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Régime de retraite

Le régime complémentaire de retraite de l'Organisation intègre un volet à cotisations définies et, depuis janvier 2010, un volet à prestations définies.

L'Organisation participe au régime interentreprises du Régime complémentaire de retraite des employés de l'Union des producteurs agricoles et ses partenaires. Les prestations du régime sont capitalisées dans une caisse de retraite au bénéfice de tous les participants du régime. Selon la dernière évaluation actuarielle du régime de retraite interentreprises effectuée le 31 décembre 2024, ce régime présente un excédent actuariel aux fins de la capitalisation de 13 631 300 \$. Étant donné que les informations requises pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies ne sont pas disponibles, l'Organisation applique la comptabilité des régimes à cotisations définies.

Au cours de l'exercice, l'Organisation a versé au régime complémentaire de retraite des cotisations s'élevant à 436 238 \$ (414 420 \$ en 2024) pour tout le personnel participant et couvrant les volets à prestations définies.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers non consolidés, la Direction de l'Organisation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers non consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la Direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Organisation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. DÉBITEURS

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Clients et autres	143	5	–	–	–	148	643
Entreprises laitières	–	–	301 684	–	–	301 684	292 062
Fonds de mise en commun interprovincial	–	–	276	–	–	276	–
Intérêts courus	127	313	38	91	1	570	551
Producteurs	–	–	225	444	–	669	1 625
Sociétés satellites	2	–	–	–	–	2	3
Subvention du MAPAQ	77	–	188	–	–	265	375
Taxes de vente	–	–	1 188	–	–	1 188	456
Transporteurs	–	–	1 340	–	–	1 340	707
Union des producteurs agricoles	60	10	–	110	–	180	313
	409	328	304 939	645	1	306 322	296 735

Les sommes à recevoir des entreprises laitières correspondent principalement aux montants à recevoir des transformateurs pour la valeur du lait de décembre ayant fait l'objet d'une facturation en janvier 2026, dont 80 % au 31 décembre 2025 (84 % au 31 décembre 2024) sont à recevoir de trois grandes entreprises laitières.

4. SOMMES À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS ET REVENUS REPORTÉS

Pour la saisie des collectes de lait à la ferme, l'Organisation a acquis des ordinateurs de poche pour 146 856 \$ en 2025. Ces sommes, entre autres, sont réparties dans les frais selon la durée de vie utile estimative des investissements. Au cours de l'exercice, un montant de 148 133 \$ (158 948 \$ en 2024) a été constaté dans les frais de transport et de calibrage.

Au 31 décembre 2025, les sommes à percevoir des producteurs et le solde des revenus reportés relatifs aux ordinateurs de poche s'élèvent à 207 660 \$ (208 937 \$ en 2024), dont 124 034 \$ (133 855 \$ en 2024) pour la partie à court terme imputable à l'année suivante et 83 626 \$ (75 082 \$ en 2024) pour la partie à long terme imputable aux années subséquentes.

Pour l'analyse des échantillons de lait, l'Organisation a fait produire un moule pour l'approvisionnement de bouteilles d'échantillonnage pour 426 500 \$ en 2025. Ces sommes seront réparties dans les frais d'analyse des échantillons de lait selon la durée de vie utile estimative des investissements.

De l'aide financière a été accordée à l'Organisation pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD), du Plan pour une économie verte 2030 (PEV) et du Laboratoire vivant – Lait carboneutre (LVLC). Au cours de l'exercice, un montant de 2 491 127 \$ (2 438 269 \$ en 2024) a été porté aux produits et aux charges de recherche.

Au 31 décembre 2025, le solde des revenus reportés relatifs à l'aide financière de ces projets de recherche s'élève à 447 776 \$ (1 981 752 \$ en 2024).

5. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du développement \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Participations dans les sociétés satellites							
Parts sociales de Valacta, société en commandite, et actions de catégorie A de Valacta inc.	—	—	—	—	—	—	—
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion CIAQ inc.	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
Participation dans la coentreprise							
Actions et souscriptions d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc.	—	—	2 255	—	—	2 255	2 100
Autres placements							
Dépôts à terme ¹	5 042	13 500	—	2 300	—	20 842	18 500
Prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande ¹	1 200	720	—	2 700	—	4 620	6 160
Prêt à l'Union des producteurs agricoles et participation au financement de l'immeuble	1 339	—	—	—	—	1 339	670
Prêt à l'UPA Développement international	—	100	—	—	—	100	—
Placements garantis liés aux marchés ²	3 002	2 503	—	1 001	—	6 506	2 002
Avance au FDILQ (en fidéicommis), sans intérêt ³	—	—	254	—	—	254	243
	10 583	16 823	254	6 001	—	33 661	27 575
Placements échéant au cours du prochain exercice	1 200	2 220	—	4 000	—	7 420	12 160
	9 383	14 603	254	2 001	—	26 241	15 415

¹ Les dépôts à terme qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'année ainsi que les prêts encaissables sur demande sont classés dans les placements à court terme puisque les intentions de la Direction sont d'utiliser ces sommes au cours du prochain exercice ou d'en exiger l'encaissement. Les dépôts à terme ainsi que les prêts encaissables portent intérêt à des taux variant de 3,05 % à 5,75 % (de 3,85 % à 5,62 % en 2024) et viennent à échéance de janvier 2026 à mars 2030 (de janvier 2025 à décembre 2029 en 2024).

² Les placements garantis liés aux marchés sont des placements dont le capital est garanti à 100 % à l'échéance. Un taux d'intérêt annuel minimum est garanti et un maximum annuel est fixé. Les intérêts sont versés à l'échéance selon l'évolution des cours d'un panier de titres boursiers donné en référence. Au 31 décembre 2025, les placements détenus viennent à échéance d'octobre 2027 à février 2029 (octobre 2027 en 2024). Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est de 1,45 % (2,41 % en 2024) et le taux maximum annuel fixé est de 6,76 % (6,76 % en 2024). Le taux d'intérêt minimum est utilisé pour le calcul annuel des intérêts et le taux réel l'année de l'échéance.

³ L'avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis) est constituée des contributions versées qui serviront au paiement des actions de Novalait inc. Au cours de l'exercice, l'Organisation a souscrit à 46 882 actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc. (43 897 actions en 2024) pour un coût de 468 829 \$ (438 963 \$ en 2024).

6. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire des quotas que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

(en milliers de dollars)

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2025 Valeur comptable nette \$	2024 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	6 571	6 054	517	605
Matériel roulant	77	69	8	15
Équipement	432	5	427	–
	7 080	6 128	952	620

La charge d'amortissement pour l'exercice s'élève à 439 712 \$ (547 843 \$ en 2024).

8. ACTIF INCORPOREL – FONDS D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)

	2025 \$	2024 \$
Logiciel	7 122	5 351

9. CRÉDITEURS

(en milliers de dollars)

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	Fonds de mise en marché du lait \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Charges sociales et retenues à la source	47	–	–	–	–	47	59
Coentreprise	–	–	86	–	–	86	76
Entreprises laitières	57	–	–	–	–	57	30
Fonds de mise en commun interprovincial	–	–	21 312	–	–	21 312	19 917
Fournisseurs et charges à payer	2 368	3 621	1 323	–	285	7 597	8 008
Producteurs	28	–	286 653	9 376	–	296 057	312 509
Sociétés satellites	305	–	471	–	–	776	669
Taxes de vente	70	77	–	–	–	147	446
Transporteurs	–	–	14 443	–	–	14 443	12 714
Union des producteurs agricoles	343	–	–	–	–	343	621
	3 218	3 698	324 288	9 376	285	340 865	355 049

Les sommes dues aux producteurs et aux transporteurs correspondent principalement aux sommes dues relatives aux livraisons de lait et à la valeur des ventes de quotas sur le Système centralisé de vente des quotas de décembre payées en janvier 2026.

10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL

(en milliers de dollars)

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Ventes provinciales	3 729 360	3 652 280
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	(118 525)	(105 246)
	3 610 835	3 547 034

11. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL

(en milliers de dollars)

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Frais de transport	140 562	134 170
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	212	378
	140 774	134 548

12. SOLDE À PERCEVOIR DES PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le solde à percevoir des producteurs pour les ventes de lait est sujet à révision par la Commission canadienne du lait quant à l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les corrections sont portées aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont communiqués à l'Organisation.

13. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Organisation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé. L'Organisation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisation ou les producteurs de lait.

Ce risque est réduit au minimum en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles le crédit a été consenti, du suivi rigoureux des débiteurs et, pour les sommes à recevoir des entreprises laitières, en raison du programme de garantie de paiement du lait administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Organisation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement.

Les dépôts à terme et les prêts à l'Union des producteurs agricoles encaissables sur demande portant intérêt à taux fixe et exposent l'Organisation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Le prêt à l'Union des producteurs agricoles pour la participation au financement de l'immeuble expose l'Organisation au risque du marché de la variation de la valeur marchande.

Les placements garantis liés aux marchés portant intérêt à taux variable exposent l'Organisation à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les principaux objectifs de l'Organisation en ce qui a trait aux placements sont d'assurer la sécurité du capital investi, de garder un niveau élevé de liquidités et d'obtenir un rendement satisfaisant. L'Organisation gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen tout en réduisant la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Organisation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan non consolidé.

L'Organisation couvre ses besoins de liquidités en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en encaisse.

14. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisation a conclu des ententes qui engagent des fonds pour les exercices financiers futurs. Les versements estimatifs futurs pour les cinq prochains exercices s'établissent à 20 166 664 \$ en 2026, à 3 091 664 \$ en 2027, à 1 964 664 \$ en 2028, à 1 015 000 \$ en 2029 et à 1 000 000 \$ en 2030. Ces ententes se détaillent comme suit :

Convention de l'immeuble

Ce prêt est assujéti à une lettre d'engagement entre l'Union des producteurs agricoles et les groupes affiliés relativement à la maison de l'UPA. L'Organisation s'est engagée à prêter une somme de 3 348 320 \$ sur cinq ans. Au 31 décembre 2025, le montant prêté est de 1 339 328 \$ et le solde de l'engagement est de 2 008 992 \$.

Cette lettre stipule que les affiliés participant au financement du réaménagement de l'immeuble auront droit à une part du produit de disposition au moment d'une vente éventuelle de l'immeuble en fonction de leur participation.

Selon le rapport d'une firme d'évaluation agréée, en date du 1^{er} novembre 2023, la valeur marchande de l'immeuble a été établie à 40 millions de dollars. Cette évaluation sera revue sur une base triennale.

Au 31 décembre 2025, la part de l'Organisation s'élève à 11,80 % et représente une valeur de 4 719 154 \$.

Location de locaux commerciaux

Le bail entre l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 384 000 \$. À moins d'être renoncé, ce bail se renouvelle chaque année aux mêmes conditions, à l'exception des clauses monétaires qui pourront être ajustées.

Dosage des composants aux fins de paiement du lait

La Convention de dosage des composants des échantillons de lait de citerne et des échantillons de lait du producteur pour fins de paiement du lait (ci-après « Convention de dosage ») se poursuit jusqu'à son renouvellement.

Un contrat de service couvre l'analyse des échantillons de lait qui ne sont pas visés par la Convention de dosage, afin que toutes les collectes de lait à la ferme fassent l'objet d'une analyse pour en déterminer la composition, la numération de cellules somatiques et la teneur en eau. Ce contrat se renouvelle au gré des parties. Les coûts de ces analyses supplémentaires sont entièrement pris en charge par Les Producteurs de lait du Québec.

Une Convention d'aide financière entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et Les Producteurs de lait du Québec est entrée en vigueur le 21 janvier 2026 et prendra fin au plus tard le 31 mars 2028.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme nette de 3 958 000 \$ en 2026.

Vérification des déclarations de l'utilisation du lait

L'Organisation a signé, conjointement avec les signataires des Conventions de mise en marché du lait, une entente de services pour la vérification des déclarations de l'utilisation du lait. Cette entente d'une durée de cinq ans a commencé en septembre 2021 et prendra fin en juillet 2026. Selon les modalités décrites aux Conventions, les frais de vérification sont pris en charge, en parts égales, par Les Producteurs de lait du Québec d'une part et les entreprises laitières d'autre part.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 167 000 \$ en 2026.

Coûts de production

L'Organisation a signé un protocole d'entente pour la réalisation de l'enquête sur les coûts de production des entreprises laitières pour les années 2025 et 2026. Les versements futurs de cette entente s'établissent à 403 000 \$ en 2026 et à 192 000 \$ en 2027.

Soutien technique aux producteurs de lait

L'Organisation a signé un contrat de service afin de fournir un service de soutien aux producteurs pour améliorer la qualité du lait à la ferme. Cette entente, d'une durée de un an, se renouvelle au gré des deux parties. Les versements estimatifs pour l'année 2026 s'élèvent à 482 000 \$.

Frais de validation, d'évaluation des animaux et de recherche

L'Organisation s'est engagée à couvrir une partie des frais de validation et des frais d'évaluation des animaux en lien au volet bien-être animal du programme proAction. Elle s'est également engagée dans des projets de recherche en matière d'agronomie et autres sujets d'intérêts pour l'année 2026.

Dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030, l'Organisation s'est notamment engagée dans un projet de recherche sur la réduction des émissions de méthane entérique des troupeaux laitiers. Une convention d'aide financière de 3 600 000 \$ entre le MAPAQ et l'Organisation a d'ailleurs été signée en mars 2023 pour ce projet. Elle s'est également engagée, dans le cadre du programme Solutions agricoles pour le climat – Laboratoires vivants, dans un projet de recherche visant à accompagner les producteurs de lait dans un processus d'amélioration de leur bilan carbone. Une convention d'aide financière de 7 000 000 \$ entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Organisation a d'ailleurs été signée en février 2024 pour ce projet.

Les versements estimatifs nets sont de 895 000 \$ pour 2026.

Service de calibrage des bassins refroidisseurs

L'Organisation a signé une entente de service de calibrage des bassins refroidisseurs. Cette entente, d'une durée indéterminée, peut être résiliée par un consentement commun. Les versements estimatifs pour l'année 2026 s'élèvent à 225 000 \$.

Soutien aux conseils régionaux et services aux producteurs

Les Producteurs de lait du Québec retiennent les services des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles pour soutenir ses conseils régionaux et offrir des services aux producteurs dans les régions.

Des contrats de service ont été signés et se renouvellent annuellement au gré des parties. La valeur estimative des coûts des services pour 2026 s'établit à 1 600 000 \$.

Campagnes publicitaires, activités de promotion et programme de lait-école

L'Organisation a signé un contrat de service pour la réalisation des activités de communication marketing renouvelable annuellement. L'Organisation a de plus signé une lettre d'entente avec une agence pour la planification et le placement média, des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion ainsi que des ententes de bonification du programme de lait-école pour les années scolaires 2025-2030.

L'Organisation s'est ainsi engagée pour une somme de 10 930 000 \$ en 2026, de 1 862 000 \$ en 2027, de 927 000 \$ en 2028, de 647 000 \$ en 2029 et de 647 000 \$ en 2030.

Autres

L'Organisation participe au financement de différents projets d'intérêt pour la production laitière, dont la promotion de la production laitière et de la profession de producteur de lait ainsi qu'un programme de lait-école. Les débours annuels prévus s'établissent à 503 000 \$ en 2026, à 368 000 \$ de 2027 à 2029 et à 353 000 \$ en 2030.

15. ORGANISMES APPARENTÉS ET SOCIÉTÉS SATELLITES

L'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs laitiers du Canada

En tant que syndicat professionnel représentant les producteurs de lait de la province, Les Producteurs de lait du Québec sont affiliés à l'Union des producteurs agricoles et aux Producteurs laitiers du Canada de par le fait qu'ils détiennent un intérêt économique. Un contrat signé par les représentants de l'Organisation et l'Union des producteurs agricoles prévoit les conditions associées à cette affiliation.

L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs de lait du Québec.

Les Producteurs laitiers du Canada sont l'organisme national de lobby, de politique et de promotion qui représente tous les producteurs de lait du Canada. Cette fédération regroupe les agences provinciales de mise en marché du lait et les organisations laitières provinciales.

Valacta, société satellite

L'Organisation détient 52 % des parts sociales de Valacta, société en commandite, et 52 % du capital-actions de Valacta inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation détient 31 % des droits de vote, selon sa représentation au conseil d'administration, et n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Valacta, société en commandite, est constituée en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Valacta inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La mission de Valacta est de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

Centre d'insémination artificielle du Québec, société satellite

L'Organisation détient 33 1/3 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, et 33 1/3 % du capital-actions de Gestion CIAQ inc. Selon la convention de la société en commandite et la convention entre actionnaires, l'Organisation n'a droit à aucune distribution des bénéfices ni aucun versement de dividendes.

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du *Code civil du Québec*. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion CIAQ inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction et de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de fournir des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc., coentreprise

L'Organisation détient 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet 2025 se présentent comme suit :
(en milliers de dollars)

	2025 \$	2024 \$
Situation financière		
Total des actifs	4 876	4 240
Total des passifs	365	41
Capitaux propres	4 511	4 199
	4 876	4 240
Résultats des activités		
Total des produits	1 805	895
Total des charges	2 431	1 425
Perte nette	(626)	(530)
Flux de trésorerie		
Liés aux activités d'exploitation	(769)	(1 415)
Liés aux activités de financement	905	857
Liés aux activités d'investissement	(137)	446
Diminution de l'encaisse	(1)	(112)

La quote-part de l'Organisation dans la coentreprise est de 50 %.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE NON CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars)

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement, des autres éléments d'actif et des revenus reportés.

	2025 \$	2024 \$
Débiteurs	(9 587)	(7 974)
Frais payés d'avance	234	472
Créditeurs	(14 184)	26 403
Revenus reportés	(1 109)	306
	(24 646)	19 207

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

(en milliers de dollars)

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers non consolidés, l'Organisation a conclu les opérations suivantes qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent :

	2025 \$	2024 \$
Union des producteurs agricoles		
État des résultats non consolidés		
Charges d'exploitation		
Activités de promotion et exploitation	915	886
Produits		
Intérêts	236	392
Valacta, société satellite		
État des résultats non consolidés		
Charges		
Programmes-qualité du lait, Programme proAction et recherche	2 285	2 167
État de l'évolution du solde à percevoir des producteurs du Fonds du pool		
Distribution des recettes		
Frais d'analyse des échantillons de lait	4 104	3 546



**Les
Producteurs
de lait
du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415
Longueuil (Québec) J4H 4G3
Téléphone: 1 833 470-LAIT
Télécopieur: 450 679-5899
plq@lait.qc.ca
lait.org

logo FSC
à venir